

Aménagement forestier

Forêt domaniale de L'ABBE-VAL- JOLY

Département : Nord (59)

2017 - 2036

Surface cadastrale : 1 797,76 44 ha
Surface retenue pour la gestion : 1 797,76 ha

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.

Altitudes extrêmes : 175 m – 235 m

Révision d'aménagement

DRA : Nord – Pas-de-Calais



Certifié ISO 9001 et ISO 14001



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE L'ABBE VAL JOLY	2
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	3
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	3
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	3
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	4
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	5
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	6
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	6
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	7
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	11
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	11
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	13
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	15
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	17
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS</u>	18
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	18
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	19
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	19
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	19
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	20
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	20
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	22
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	22
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2017 - 2036	28
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	28
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	28
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	42
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	45
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	48
2.5.6 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	48
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u>	50
3.1 RECAPITULATIFS	50
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	50
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS.....	51
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL.....	52
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	53

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE L'ABBE VAL JOLY

Le contexte :

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly (1 797,76 ha) est située dans la région IFN de l'Ardenne primaire. Elle repose sur un plateau au relief accidenté dont les versants Nord viennent toucher au lac du Val-Joly. Les sols et le climat de la forêt sont très favorables à la production de bois feuillu de haute qualité, notamment pour le Chêne. Elle est majoritairement composée d'anciens taillis sous futaie en voie de régularisation dominés par le Chêne sessile (et le Charme en taillis), ou de jeunes futaies de Chêne. Le Hêtre, le Frêne et les autres feuillus sont présents en mélange mais structurent rarement les peuplements. 100 hectares d'épicéas ont été plantés dans les années 1970 – 1980.

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt présente des enjeux :

- Fort de production sur l'ensemble de la surface en sylviculture du fait de la productivité élevée des peuplements feuillus de la région et des bonnes potentialités stationnelles ;
- Reconnu de biodiversité du fait du classement en ZNIEFF 1 et en ZSC/ZPS ;
- Fort sur 116 ha et reconnu sur 391 ha pour l'enjeu social du fait de la fréquentation interne et de la visibilité marquée, notamment depuis la base du Val-Joly. Le reste de la surface est classé en enjeu local.

Bilan de la gestion passée :

La forêt a été gérée en futaie régulière sur 1 300 ha et en futaie par parquets sur 482 ha. La totalité du groupe de régénération a été réalisée, principalement en Chêne sessile. 29 ha entamés restent à finir en début d'aménagement. 6,43 m³/ha/an ont été récoltés.

Les grandes orientations de l'aménagement

Pour l'aménagement à venir, le traitement en futaie régulière a été retenu sur la totalité de la forêt. Le rééquilibrage de la forêt se poursuivra avec la régénération d'environ 260 ha, principalement de futaie d'Epicéa (transformées en douglasaies) et de peuplements feuillus pauvres (régénérés naturellement en s'appuyant sur le Hêtre et le Chêne sessile dès que possible). Les éclaircies se poursuivront à un rythme dynamique dans les jeunes futaies de Chêne en phase de production soutenue.

Le programme d'actions prévoit :

- L'ouverture en régénération de 245 ha et la résorption d'une queue de régénération de 29 ha ;
- Des travaux sylvicoles dans les très jeunes peuplements ;
- Des éclaircies à rotation de 6 ans dans les jeunes peuplements, 12 ans dans les anciens TSF en voie de conversion, 15 ans dans le groupe de préparation ;
- Des travaux d'entretien sur les équipements d'accueil ;
- Le maintien d'une pression de tir importante sur le Sanglier et de l'interdiction d'agrainage au vu des dégâts actuellement recensés en forêt. De manière plus générale, la mise en place de dispositifs d'enclos/exclos permettra de suivre l'évolution des populations.
- Des propositions d'actions environnementales, en fonction des subventions disponibles (animation Natura 2000 notamment).

Bilan prévisionnel :

La mise en œuvre de ce programme d'actions devra permettre de concilier l'exploitation forestière à travers la récolte de 10 347 m³/an (soit 5,75 m³/ha/an sur la surface en gestion) et les fonctions écologiques et d'accueil, en adoptant les mesures qui garantissent le bon fonctionnement de l'écosystème forestier et en portant une attention particulière au maintien de la qualité des paysages. Les conditions actuelles d'accueil du public seront maintenues en concertation avec les partenaires concernés, et améliorées en période estivale par la fermeture d'un tronçon de la RF du Fresseau, permettant ainsi que la pratique des activités récréatives n'entrave pas la tranquillité du milieu et le bon déroulement des activités sylvicoles (travaux, exploitation, chasse).

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**

La forêt domaniale de l'Abbé Val-Joly appartient au domaine privé de l'Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Abbé-Val-Joly
Départements de situation	Nord (59)
Région nationale IFN de référence	Ardenne primaire
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	DRA Nord – Pas-de-Calais

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Nord (59)	Eppe Sauvage	62,4998
	Willies	0,1342
	Trélon	643,4136
	Liessies	1 091,7168
Total		1 797,7644

- **Période d'application de l'aménagement : 2017 – 2036 (20 ans)**

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale (ha)	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly	F09887G	1 797,76 44	27/05/2005	2002	2016

Après étude foncière, la surface cadastrale retrouvée est cohérente avec la surface donnée par le logiciel gestion foncière. Les maisons forestières et terrains de service adjacents ont été retirés, pour une surface de 6,3514 ha, y compris la maison forestière de St Herman qui n'est pas habitée mais fait actuellement l'objet d'un bail d'occupation en tant que pavillon de chasse.

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation est consultable en annexe cartographique.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	1 797,76 44	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	1 797,76	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	1 793,43	ha, ares
Surface en sylviculture de production	1 778,42	ha, ares

- **Etat des lieux**

L'ensemble des limites de la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly est correctement matérialisé.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Ancienne forêt domaniale de l'Abbé	25/04/1839	Agence Territoriale de Lille

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly provient de la fusion de la forêt domaniale de l'Abbé, (propriété royale détachée à l'abbaye de Liessies et confisquée à la Révolution), et de la forêt domaniale du Val-Joly, acquise par l'Etat entre 1969 et 1974 à la famille du Prince Félix de Mérode.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'a globalement pas été modifié. Seules les surfaces des parcelles ont été recalculées à l'aide des outils SIG. A noter que le Bois du Vignoble, situé au Nord-Ouest de la forêt et récemment raccroché au massif, a été numéroté en tant que parcelle 103.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Canalisation eau potable	1992 - 9999	p.4
Bâtiment d'intérêt général EDF/GDF	1993 - 9999	Parcelle cadastrale A385
Ligne électrique	1977 - 9999	Parcelle cadastrale B110
Ligne téléphonique	1993 - 9999	p.4, 8, 23, 51, 54

Les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 20 ha	faible	moyen	fort 1 778 ha	= 1 798 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu 1 798 ha	fort	= 1 798 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local 1 291 ha	reconnu 391 ha	fort 116 ha	= 1 798 ha
	Protection contre les risques naturels	sans objet 1 798 ha	faible	moyen	fort	= 1 798 ha

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

La carte des fonctions principales de la forêt est consultable en annexe cartographique.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	surface concernée	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	10 ha	Quelques peuplements de Frênaie isolés atteint par la Chalarose
- Déséquilibre grande faune / flore	1 797 ha	Déséquilibre fort sur l'espèce sanglier
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	1 798 ha	
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	500 ha	
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	17 ha	Parcelles 60/70

- **Démarches de territoires**

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly est située dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Elle est assise sur la rive sud du lac du Val-Joly, tandis que la rive Nord est occupée par la base départementale de loisirs du Val-Joly, site de détente et d'hébergement qui offre un large panel d'activités de plein air. La forêt s'intègre donc naturellement dans un complexe paysager et social assez fort.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt domaniale appartient à un vaste massif forestier, en grande partie privé, appelé Fagne de Trélon. Ce massif se trouve sur le prolongement de la chaîne des Ardennes. Il est assis sur un plateau au relief assez mouvementé, pouvant présenter des pentes abruptes et disséqué par de nombreux ruisseaux. Il est limité au Nord par l'Helpe majeure et traversé par deux affluents principaux, le Rieu Trouble et le Voyon.

L'Helpe et le Voyon ont été aménagés (ancien barrage hydroélectrique qui n'est plus en activité aujourd'hui), formant ainsi le lac du Val-Joly qui borde en partie la lisière nord du massif.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat de Thiérache est plus rude et plus froid que dans le reste du département du Nord, avec des amplitudes plus importantes dénotant de l'influence continentale plus marquée. Les précipitations annuelles avoisinent les 900 mm. Elles sont peu intenses et assez fréquentes, entretenant une forte humidité atmosphérique.

La température moyenne annuelle est de 9°C. La durée moyenne d'ensoleillement ne dépasse pas 1 600 heures/an. Le gel est fréquent, avec une moyenne annuelle de 70 jours, et le risque de gelées tardives reste fort jusqu'en mai.

Les vents dominants sont de secteur sud-ouest, mais restent globalement peu dangereux.

- **Géologie**

La forêt domaniale est assise :

- Sur la majeure partie de sa surface, sur des terrains primaires du Dévonien, constitués par des schistes et psammites du Farménien inférieur. Ces roches composées de 60 à 75% de silice et 15 à 20% d'alumine, avec des traces de magnésie, de chaux et d'oxydes de fer, ont une stratification très tourmentée. Localement, elles sont surmontées par une couche peu épaisse de fragments de même nature, dénommée agaise.
- Sur la lisière ouest, sur des sables et grès argileux du Landénien alternant avec de minces couches d'argiles et de marne (sur le canton de la Sablonnière majoritairement).

Ces formations sont toutes recouvertes d'un limon des plateaux argilo-sableux dont l'épaisseur est variable.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Répartition		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	Surface	Part	Précautions de gestion	
DRA 0 US 1*	Aulnaie hygrophile – Aulnaie acide	2,03 ha	0,1 %	Intérêt écologique majeur, Pas de production	
DRA 1 US 2*	Aulnaie frênaie alluviale – Frênaie à Carex	40,48 ha	2,3 %	Fertilité élevée mais fortes contraintes d'exploitation, intérêt écologique fort	
DRA 3b US 3*	Chênaie pédonculée charmaie neutrocline hygrophile – Chênaie	98,38 ha	5,5 %	Fertilité élevée mais fortes contraintes d'exploitation	

	à Primevère				
DRA 4a US 7*	Chênaie pédonculée charmaie acidophile et acidiline – Chênaie à Jacinthe	97,85 ha	5,4 %	Fertilité élevée, station sensible au tassement	Risques liés au Chêne pédonculé
DRA 4b US 10* ou 13**	Chênaie pédonculée hêtraie acidiline – Hêtraie à Chèvrefeuille	1 317,73 ha	73,3 %	Fertilité élevée, station sensible au tassement	Risques liés au Chêne pédonculé
DRA 6a US 11* ou 14**	Hêtraie mésotrophe à Circée de Paris – Hêtraie à Jacinthe	241,29 ha	13,4 %	Fertilité élevée, station sensible au tassement	Risques liés au Chêne pédonculé
Total		1 797,76 ha	100,0 %		

* Correspondance avec les unités stationnelles définies par le guide des stations forestières Ardenne primaire, Hainaut, Thiérache, Champagne humide ardennaise

- **Carte des unités stationnelles**

La carte des unités stationnelles est consultable en annexe cartographique.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Protocole de description :

L'ensemble des peuplements matures ont été parcourus par une description quantitative relevant la surface terrière par essence, en séparant les réserves du taillis pour les nombreux peuplements issus de taillis sous futaie, avec un point de relevé aux 7,5 hectares environ. Cette prise de donnée a été couplée à l'estimation de la fourchette dominante des diamètres des arbres objectifs (donnée reprise sous l'abréviation « Dobj » dans les tableaux qui suivent), ainsi qu'à une estimation de la qualité pour les parcelles dominées par les réserves de Chêne.

Les peuplements réguliers à petit bois (précomptables) ont été parcourus selon le même protocole, sans estimation de qualité. Les plus jeunes peuplements ont été décrits à partir de la base de données régénération (BDR) complétée.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les peuplements ainsi découpés ont été regroupés dans la typologie qui suit, réalisée pour la forêt de l'Abbé-Val-Joly :

Pour rappel :

PB = Petits Bois, classes de diamètre 20 et 25

BM = Bois Moyens, classes de diamètre 30 à 45

GB = Gros Bois, classes de diamètre 50 à 65

TGB = Très Gros Bois, classes de diamètre 70 et plus

Dobj = fourchette dominante des diamètres des arbres objectifs

Peuplement	Code	Surface	Répartition	Remarques diamètre	Remarques capital
TSF de Chêne sessile à GB/BM	1a	95,92 ha	5,3%	Dobj centré autour de 50cm	Gréserves=13m ² ,Gtaillis=4m ²
TSF de Chêne sessile à GB	1b	875,26 ha	48,7%	Dobj centré sur les classes 55/60/65	Gréserves=13m ² ,Gtaillis=5m ²

TSF de Chêne sessile à GB/TGB	1c	51,04 ha	2,8%	Dobj centré sur les classes 65/70/75	Gréserves=10m ² ,Gtaillis=4m ²
Peuplement pauvre dominé par le Charme ou les Autres Feuillus	2	103,32 ha	5,7%	Dobj des réserves très hétérogène	Gréserves=6m ² ,Gtaillis=11m ²
Futaie de Chêne sessile au stade semis	3	152,95 ha	8,5%	-	-
Futaie de Chêne sessile au stade gaulis	4	75,31 ha	4,2%	-	-
Futaie de Chêne sessile au stade perchis/PB	5	256,33 ha	14,3%	-	-
Aulnaie	6	4,75 ha	0,3%	Peuplement anecdotique	
Futaie de résineux à BM	7	104,25 ha	5,8%	Dobj globalement centré sur les classes 35/40	Gréserves=19m ² ,Gtaillis=2m ²
TSF mélangé Chêne/Epicéa	8	30,84 ha	1,7%	Dobj centré sur les classes 55/60/65 pour les Chênes, 40/45 pour les résineux	Gréserves=18m ² ,Gtaillis=3m ²
Jeune futaie dominée par le Hêtre	9	20,74 ha	1,2%	-	-
Peuplement adulte dominé par les feuillus précieux (Hêtre, Frêne, Erable)	10	19,48 ha	1,1%	Hétérogène	Gréserves=12m ² ,Gtaillis=4m ²
Jeune futaie résineuse	11	3,24 ha	0,2%	Peuplement anecdotique	
Vide cynégétique	12	3,64 ha	0,2%	-	-
Etang	13	0,69 ha	0,0%	-	-
Total		1 797,76 ha	100,0%		

Commentaires succincts sur les différents types de peuplements :

Les anciens taillis sous futaie dominés par le Chêne (1 a,b,c) :

Ce type de peuplement domine largement la forêt de l'Abbé-Val-Joly. Ils sont en grande majorité composés de Chêne sessile pour la réserve (on retrouve localement le Hêtre) et de Charme pour le taillis. En voie de régularisation du fait de la gestion appliquée depuis les années 1970, l'ancienne structure de taillis sous futaie se traduit encore par une hétérogénéité notable dans le diamètre des réserves de Chêne. Ce type a été redécoupé en trois sous catégories en fonction des légères variations de tendance, mais la majorité des Chênes restent globalement groupée sur la classe des gros bois, entre 55 et 65 cm de diamètre. L'état sanitaire des Chênes est globalement satisfaisant sur le massif. On note quelques dépérissements d'arbres isolés, certainement en partie lié à l'âge difficilement évaluable. Seul un peuplement présente des signes de dépérissement plus généralisés, il sera régénéré dans l'aménagement. Le Chêne pédonculé est présent ponctuellement, mais la grande majorité des réserves sont des Chênes sessiles, plus adaptés aux stations de la forêt en général. L'ensemble de ces peuplements présente une qualité homogène, belle à très belle, qui a d'ailleurs justifié l'installation de peuplements classés pour la récolte de graines.

Les peuplements pauvres dominés par le Charme et les Autres Feuillus (2) :

Ils correspondent globalement à des taillis sous futaie dans lesquels la réserve a quasiment disparu. Le Charme est ultra majoritaire dans ces peuplements. Les Chênes restants sont généralement de gros diamètre et de qualité assez médiocre. La régénération naturelle en essences nobles ou précieuses y est rarement envisageable.

Les jeunes peuplements de Chêne (3,4,5) ou de Hêtre (9) :

Ils correspondent globalement à l'effort de régénération des deux derniers aménagements. On y retrouve aussi bien des plantations que des régénérations naturelles. Le Chêne y est généralement largement majoritaire, de belle venue. Le sous-étage se réinstalle progressivement en-dessous.

Les peuplements dominés par les autres feuillus nobles (6 et 10) :

Ces peuplements, globalement anecdotiques, correspondent à des reliquats de Hêtraie ou à des Aulnaies et Frênaies de fond de vallon.

Les futaies de résineux (7 et 11) :

Une centaine d'hectares sont occupés par des résineux (très majoritairement de l'Epicéa commun, quelques peuplements de Douglas) issus de reboisements des années 1970 – 1980. Les diamètres moyens s'étalent entre 30 et 45cm. L'état sanitaire des arbres est encore bon mais la qualité médiocre (notamment liée à une absence d'élagage) invite à viser un diamètre d'exploitabilité relativement bas. Quelques plantations de Douglas et de Mélèze hybride ont été réalisées dans les dernières années de l'aménagement.

Les taillis sous futaie mélangés Chêne/Epicéa (8) :

Ils correspondent à des TSF de Chêne (type 1) relativement pauvres en réserves dans lesquels des enrichissements en Epicéa ont été réalisés. La part d'Epicéa est variable, mais généralement assez importante, pouvant représenter plus de la moitié du peuplement. Si les diamètres des Chênes restent globalement hétérogènes, les Epicéas sont groupés autour des classes 40/45 cm.

- **Essences présentes**

Essences présentes (Code tableau suivant)	Surface occupée	répartition
Chênes indigènes (CHE)	1093,87 ha	61,0 %
Charme (CHA)	365,13 ha	20,4 %
Epicéa (EPC)	108,05 ha	6,0 %
Hêtre (HET)	100,91 ha	5,6 %
Feuillus tendres (F.T)	40,92 ha	2,3 %
Erable sycomore (ERS)	30,73 ha	1,7 %
Aulne glutineux (AUL)	20,47 ha	1,1 %
Frêne commun (FRE)	16,93 ha	0,9 %
Autres résineux (A.R)	11,11 ha	0,6 %
Autres feuillus (dont Merisier) (A.F)	5,31 ha	0,3 %
Total (surface boisée)	<i>1 793,43 ha</i>	100,0%

- **Répartition des essences principales forestières par type de peuplement**

Surface occupée en ha

type	CHE	HET	FRE	ERS	CHA	F.T	AUL	EPC	MER	A.F	A.R	Total
1a	59,19	6,81	0,20	2,42	24,83	1,84	0,19	0,20	0,24	0,00	0,00	95,92
1b	531,79	38,64	9,78	6,82	236,89	19,84	6,55	3,77	1,17	0,00	0,00	875,26
1c	37,48	2,91	0,00	0,17	3,54	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,04
2	25,24	2,88	3,42	6,42	19,96	11,42	0,68	1,98	1,33	0,00	0,00	103,32
3	135,75	11,69	0,00	2,77	0,00	0,00	1,92	0,00	0,18	0,18	0,46	152,95
4	68,10	4,54	0,00	0,45	0,00	0,40	0,17	0,00	0,20	0,63	0,81	75,31
5	214,01	11,36	0,53	6,68	10,36	6,81	7,83	0,88	0,61	0,27	0,00	256,33
6	1,02	0,09	0,20	0,16	0,85	0,00	2,44	0,00	0,00	0,00	0,00	4,75
7	3,33	1,17	0,05	0,72	3,75	1,41	0,12	87,02	0,07	0,00	6,61	104,25
8	11,16	0,14	0,00	0,16	4,68	0,34	0,00	14,21	0,14	0,00	0,00	30,84
9	2,07	17,25	0,00	1,07	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,74
10	4,74	3,43	2,75	2,88	3,92	0,91	0,56	0,00	0,28	0,00	0,00	19,48
11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,24	3,24
12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 093,87	100,91	16,93	30,73	365,13	40,92	20,47	108,05	4,23	1,08	11,11	1 793,43

- **Carte des peuplements**

La carte des peuplements est consultable en annexe cartographique.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	182,76 ha
Surface effectivement régénérée	172,52 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	172,52 ha	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	28,86 ha	Localisées dans l'ancienne série paysagère, régénération par parquets
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,00 ha	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	71,56 ha	

Dans la série 1 (série à intérêt paysager avec régénération par parquets), 40,35 ha ont été terminés et 28,86 ha entamés non terminés, pour un objectif de 46,05 ha terminés. L'effort de régénération fourni a donc été supérieur aux prévisions de l'aménagement.

Dans la série 2 (futaie régulière) 132,17 ha ont été terminés pour 136,71 prévus. Le groupe de régénération a été réalisé en intégralité, à l'exception d'une UG en parcelle 96 sur laquelle les arbres n'avaient pas atteint les critères d'exploitation satisfaisants.

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an	
Chêne sessile (CHS)	0,00 ha	28,62 ha	134,21 ha	-
Hêtre (HET)	0,00 ha	0,00 ha	7,14 ha	-
Douglas (DOU)	0,00 ha	0,00 ha	2,79 ha	-
Mélèze (MEL)	0,00 ha	0,00 ha	2,45 ha	-
Total	0,00 ha	28,62 ha	146,59 ha	

C - Inventaires réalisés

Etant donnée la finesse du pas des descriptions quantitatives réalisées, aucun inventaire statistique n'a été réalisé.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	20 ha			1 778 ha	= 1 798 ha

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence	Production moyenne	
	en surface terrière	en volume
CHS (95%)	0,61 (m ² /ha)/an	5,86 (m ³ /ha)/an
A.R (5%)	1,40 (m ² /ha)/an	11,80 (m ³ /ha)/an
Ensemble des essences	0,65 (m ² /ha)/an	6,16 (m ³ /ha)/an

Les données de production sont issues de la comparaison des différentes campagnes IFN pour la région de l'Ardenne primaire qui englobe le massif de l'Abbé Val Joly. La production en surface terrière ainsi que la potentialité des stations justifient le classement en enjeu de production fort de la majorité de la forêt.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 2002 -2016 ; 15 ans)													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (horsPA)	réalisé		
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement													
42 000	49 374	31 500	108 907	0	0	0	0	0	6 676	73 500	169 415	54 655	
											Ecart		
											+ 119 %		
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
1,56	1,83	1,17	4,04	0	0	0	0	0	0,25	2,73	6,43	6,08	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume récolté sur la durée de l'aménagement est plus de deux fois supérieur à celui prévu par l'aménagement. Cela s'explique principalement par les prélèvements prévus en amélioration qui étaient de 20 m³/ha pour une rotation de 12 ans dans les feuillus et de 12,5 m³/ha à rotation de 5 ans pour les résineux, chiffres largement inférieurs aux données de production IFN connues pour le massif, et à l'application du guide de la Chênaie continentale qui a amené à un effort de décapitalisation dans les peuplements matures.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly, ancienne forêt gérée en taillis sous futaie de Chêne sessile, présente globalement des bois de très belle qualité pour le Chêne, voire exceptionnelles, qui ont justifié le classement de deux peuplements classés porte-graines. Cette belle qualité, très homogène sur l'ensemble de la forêt et très recherchée sur le marché local, justifie la récolte des Chênes à des diamètres d'exploitabilité élevés.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte	Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
		km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	13,5 km	2,1	Oui	Bon	Chemins de randonnée, intérêt environnemental des bermes forestières
	empierrées	19 km				
	terrain nat.					
Routes publiques participant à la desserte	5,6 km					

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Il n'existe pas de réelles contraintes de desserte sur la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly. Les deux seules limites à la mobilisation des bois sont :

- La forte sensibilité des sols au tassement, croisée au climat humide de la région, qui réduit les périodes d'intervention dans les parcelles ;
- Le relief vallonné qui rend délicat l'accès à certaines parcelles.

- **Carte de la desserte**

La carte de la desserte est consultable en annexe cartographique.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			1 798 ha		= 1 798 ha

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Aucun statut de protection réglementaire sur la forêt			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional	1 798 ha	PNR de l'Avesnois	
Natura 2000 Habitats (ZSC)	476 ha	FR 3100511 « Forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor »	DOCOB approuvé
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	1 798 ha	FR 3112001 « Forêts, bocage et étangs de Thiérache »	DOCOB approuvé
ZNIEFF de type I	1 798 ha	N° 310013288 « Forêt domaniale du Val Joly, bois de Nostrimont et bois de Fetru »	

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Il existe peu de menaces pesant sur la biodiversité du massif du Val-Joly. Les espèces invasives les plus fréquentes en région, et notamment la renouée du Japon, sont relativement peu présentes sur la partie domaniale. L'expansion du *Prunus Serrotina* (Cerisier tardif), présent dans d'autres massifs de Thiérache, est à surveiller.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Achillée sternutatoire	Voir carte des habitats et espèces remarquables en annexe		Oui Statut régional
Laïche allongée			
Luzule des bois			
Orchis de Fuchs			
Prêle des bois			
Scirpe des bois			
Valériane d'ioique			
Colchique d'automne			
Laïche des renards			
Myosotis des forêts			
Pâturin de Chaix			
Rosier tomenteux			
Trèfle intermédiaire			
Faune remarquable			
Papillons remarquables dont Damier de la succise, Grand nacré, Petit collier argenté	RF du Fond Saint-Jean, RF des Louvières	Fauche tardive, gestion des lisières	oui
Grand Murin	Nord du massif	Préserver les arbres gîtes	Oui
Murin de Bechstein			Oui
Murin à oreilles échanquées			oui
Pic noir	Massif	Inféodés aux vieux bois	Oui
Pic mar			Oui
Bondrée apivore			oui
Triton crêté	Parcelles 18,19,38,69	Entretien des mares	oui
Cigogne noire	Massif	Nicheuse sur le massif, respecter une zone de tranquillité autour du nid si emplacement connu	oui
Martre des pins		Amélioration des connaissances (voir plan régional d'action)	oui
Chat sauvage		Amélioration des connaissances (voir plan régional d'action)	oui

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée
Habitats d'intérêt prioritaire					
Aulnaie frênaie à laïche pendante	Oui	91 E 0 *	44.3	Sensible au tassement ne pas traverser	Environ 55 ha, sous forme fragmentée
Tourbière boisée	Oui	91 D 0 *	44.912		
Frênaie de ravin à Scolopendre	oui	9180*-2			
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Chênaie charmaie à Stellaire	Non	9160	41.24	Par extension, recouvrent une grande partie du massif domaniale	327 ha
Hêtraie Chênaie à Chèvrefeuille	Non	9130-4	41.121		103 ha
Prairie de fauche	Non	6510	38.2	Layons	Linéaires fragmentés
Prairie à Molinie	Non	6410	37.311		
Végétation aquatique des bords d'étang	Non	3130	22.11		Fragmenté

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

La carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle est consultable en annexe cartographique.

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

La carte des habitats et espèces remarquables est consultable en annexe cartographique.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1 291 ha	391 ha	116 ha	= 1 798 ha

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly appartient à l'entité paysagère des Fagnes, grand ensemble principalement forestier allant de Fourmies au Sud au lac du Val-Joly au Nord et regroupant tout le massif de Trélon. Ce paysage forestier, au relief marqué, est entrecoupé de vallées bocagères et organisé autour des communes de Fourmies, Trélon, Sains du Nord et Solre le Château.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly est parcourue par un ensemble de circuits pédestres, équestres et VTT classés au plan départemental des itinéraires de petite randonnée du Nord.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Monuments historiques	15 ha	Monument classé le 26/08/1947	Chapelle Sainte Hiltrude	Située en forêt privée, pas de perspectives paysagères sur la forêt domaniale

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Rive sud du lac et secteur des grandes pâtures	Intérêt paysager, parking, aire de pique-nique, aire d'arrêt de nombreux itinéraires de randonnée, zone de pêche	Forte	Concentration de la fréquentation et des difficultés qui lui sont liées autour du parking et du pont du Voyon
Site de Champrau	Porte d'entrée du massif, aire d'accueil aménagée	Moyenne	
Carrefour de l'Etoile	Aire d'accueil aménagée	Moyenne	
La croix soldat	Porte d'entrée du massif, aire d'accueil aménagée	Moyenne	
Secteur de l'Etang de Breucq	Secteur de promenade privilégié, en contact avec le Château de la Motte	Moyenne	
Voie verte départementale	Située hors forêt domaniale, porte d'entrée des randonneurs en forêt.	Moyenne	
Chapelle Sainte Hiltrude	Située hors forêt domaniale, les accès se font par la forêt. Classée monument historique	Faible	Traditions locales
Le Chêne jupiter	Arbre remarquable	Faible	Peu accessible, fréquentation à décourager
Le Hêtre de la Sablonnière	Arbre remarquable	Faible	Arbre récemment repéré pour remplacer l'ancien Hêtre de la Sablonnière abattu pour raisons sanitaires. L'accessibilité est à retravailler

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation
Rive sud du lac et pont du Voyon	Parking, équipements légers	Impact non négligeable lié à une forte fréquentation saisonnière	Les équipements sont en bon état mais une réflexion sur une possible remontée du parking est à mener.
Circuits pédestres, équestres et VTT	Equipements diffus sur l'ensemble du massif	Neutre	Bon état général

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Rive sud du lac et parcelles adjacentes (voir carte des sensibilités en annexe.	Visibilité externe importante depuis la base départementale du Val-Joly. Visibilité interne de proximité à prendre en compte du fait de la fréquentation à pied importante.
	Route départementale 963	Liaison Liessies – Trélon, trafic quotidien relativement important
Intermédiaire	Itinéraires de randonnées	Vision interne sur les cheminements modérément fréquentés
	Route départementale 119	Liaison Trélon – Eppe-Sauvage modérément fréquentée

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly semble présenter un niveau d'équipement satisfaisant quant aux attentes actuelles. Elle répond à une demande complémentaire de la base du Val-Joly, pour un public plus demandeur de calme et de nature.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Jusqu'au milieu des années 2000, la forêt a bénéficié des contrats de massif financés par le Conseil Général du Nord qui permettaient l'entretien du réseau d'équipements. Ces contrats n'ayant pas été renouvelés, de nouveaux partenariats sont à rechercher pour garantir la qualité de l'accueil.

Le partenariat avec la base départementale du Val-Joly permet d'articuler les politiques d'accueil et la gestion des entités paysagères. Il est un atout important pour préserver et améliorer la qualité d'accueil du site.

Une réflexion particulière est à mener autour du pont du Vuyon et du parking adjacent : ce site concentre la majorité des activités non désirées, nuisances et dégradations observées sur le massif. Principale aire d'accueil et point de passage quasi-obligé de tous les itinéraires pédestres sur la partie Est du massif, il fait à l'heure actuelle figure de « point noir » dans l'organisation de l'accueil en forêt. Les dérangements sont majoritairement liés à la sur-fréquentation estivale. Le reste de l'année, le site présente un intérêt majeur pour la diversification de l'offre d'activités à destination du public fréquentant la base départementale du Val-Joly.

Les cartes des équipements structurants et des sensibilités paysagères sont consultables en annexe cartographique.

B - Ressource en eau potable

La forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly n'est concernée par aucun périmètre de captage d'eau.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	1 798 ha				= 1 798 ha

Il n'existe aucun risque naturel spécifique en forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<ul style="list-style-type: none"> Des peuplements de Chêne sessile issus de TSF en régularisation Gros Bois, en station et de très belle qualité, mais encore assez hétérogènes en diamètre 	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt de fixer un diamètre d'exploitabilité élevé et de ne pas précipiter la régénération de ces peuplements afin d'éviter les sacrifices d'exploitabilité.
<ul style="list-style-type: none"> Un capital sur pied ramené dans les 15 dernières années à un niveau bas, permettant une croissance en diamètre optimale des réserves 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse à prévoir des VPR en amélioration, les opérations à venir se cantonnant principalement à la gestion du sous-étage. Création d'un groupe de préparation pour placer les peuplements à Gros Bois dans les conditions optimales pour une future régénération naturelle (gestion de la végétation au sol)
<ul style="list-style-type: none"> 100 hectares de peuplements d'Epicéa à Bois Moyens de qualité médiocre 120 hectares de peuplements « pauvres », anciens TSF ruinés dominés par le Charme Le Chêne sessile est ultra-majoritaire dans tous les types de peuplement La surabondance du sanglier compromet le renouvellement des peuplements 	<ul style="list-style-type: none"> Ces peuplements constitueront la majorité du groupe de régénération, impliquant un effort de plantation important. Favoriser l'augmentation de la proportion de Hêtre sur le massif, tant en amélioration (martelages) qu'en régénération, soit par plantation directe sur les plus petites unités de gestion, soit en réalisant la régénération naturelle assistée des peuplements pauvres pour profiter de la dynamique naturelle de l'essence. Maintenir une pression de tir importante sur le sanglier ; interdire l'agrainage ; et mettre en place un dispositif d'enclos-exclos pour suivre l'impact sur la régénération
Fonction écologique	
<ul style="list-style-type: none"> Des atouts naturels forts dans un contexte varié : présence de vieux bois, lac, prairies, bocage... 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation du patrimoine existant à travers la gestion courante : fauche tardive, recul des lisières, protection contre le tassement, recrutement de vieux bois...
<ul style="list-style-type: none"> La forêt s'inscrit sur le territoire du parc naturel régional, de deux sites Natura 2000 et abrite une biodiversité remarquable : Cigogne noire, Damier de la Succise, Tritons, Murins... 	<ul style="list-style-type: none"> Des opportunités financières et d'animation permettant d'aller plus loin dans la gestion patrimoniale de ces espèces : fauche exportatrice, curage de mares, aménagement des blockhaus...
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<ul style="list-style-type: none"> Des sensibilités paysagères fortes sur la rive Sud du lac, visible depuis la base de loisirs départementale du Val-Joly Des peuplements disponibles à la régénération souvent groupés géographiquement 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser dans le temps et dans l'espace le cadencement des coupes de régénération. Certains peuplements disponibles seront maintenus jusqu'au diamètre d'exploitabilité maximum pour raison paysagère
<ul style="list-style-type: none"> Un réseau de pistes équestres satisfaisant mais à optimiser 	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion concertée avec les associations de cavaliers locales
<ul style="list-style-type: none"> Un point noir en termes de sur-fréquentation et de dérangement au niveau du pont du Voyon 	<ul style="list-style-type: none"> Remontée du parking et de la barrière au niveau de l'aire de Champiau, fermeture du tronçon à la circulation publique pour la période estivale (juillet – août).

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1 778,42 ha	1 299,26 ha
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		482,17 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	-	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)	-	
Taillis simple	-	
Taillis fureté	-	
Taillis-sous-futaie	-	
Attente sans traitement défini	-	
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	1 778,42 ha	1 781,43 ha
Hors sylviculture de production	19,34 ha	1,50 ha
Total : surface retenue pour la gestion	1 797,76 ha	1 782,93 ha

Du fait de la nature des peuplements (TSF régularisés, futaie résineuse et jeunes peuplements de Chêne sessile), le traitement en futaie régulière semble adapté à l'ensemble de la forêt. Dans la partie anciennement traitée en futaie par parquets, les objectifs d'ouverture en régénération ont été largement dépassés, créant des unités de gestion de taille conséquente dépassant la notion de parquet. Les études d'aménagement ont permis de zoner des unités de gestion cohérentes qui permettent de prendre en compte les perspectives paysagères tout en continuant d'assurer le renouvellement de la zone. Le traitement régulier y a donc été retenu, en adaptant la taille et le contour des unités de gestion.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Répartition sur la surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
		Surface	part				
Chêne sessile	Rotation classique	1 577,84 ha	88,7 %	170 ans	80 cm	Favoriser le mélange Chêne Hêtre de façon systématique	Tous
	ILV	24,77 ha	1,4 %	340 ans	100 cm		
Hêtre	Rotation classique	86,00 ha	4,8 %	90 ans	70 cm	Epicéa	DRA 4/6
	ILV	2,82 ha	0,2 %	160 ans	90 cm		
Douglas	Rotation classique	86,99 ha	4,9 %	60 ans	65 cm		DRA 4/6
Total surface en sylviculture de production		1 778,42 ha	100,0%				

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme					
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa commun	Remplacé par le Douglas ou le Hêtre	92 ha	40 cm	Plantations pures	DRA 4/6

Le Chêne sessile reste l'essence-objectif largement majoritaire étant donné sa bonne adaptation aux stations et sa belle qualité sur le massif. Cependant, le Hêtre est peu présent sur le massif alors que les habitats potentiels lui sont particulièrement favorables. Que ce soit au titre de la biodiversité ou du mélange des peuplements, il semble important sur ce massif de lui redonner plus de place.

L'Epicéa commun quant à lui montre actuellement ses limites dans les contextes de plaine : adaptation aux changements climatiques, risques sanitaires... Il sera donc remplacé dans les années à venir soit par le Douglas, plus adapté, soit par le Hêtre comme évoqué ci-dessus, sur les plus petites unités de gestion où l'ambiance forestière assurera la meilleure conformation possible des tiges d'avenir.

- **Carte des essences-objectif**

La carte des essences-objectif est consultable en annexe cartographique.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		1 205,56 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		64,70 ha	
Surface d'équilibre (Se)		235,51 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		274,75 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.1	245,89 ha	Niveau prévu à mi-période 143,72 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	262,19 ha	149,78 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		116,69 ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Sur 20 ans
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	8,80 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	32,38 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	229,50 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	934,88 ha
Total	1 205,56 ha

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Sur 20 ans
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	23,52 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	8,80 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	32,38 ha
Total	64,70 ha

- **Explications succinctes sur le choix des surfaces à régénérer**

Du fait de son historique (ancien TSF de Chêne en voie de régularisation autour des gros bois), la forêt présente une surface disponible très importante dans les 20 ans, puisque la grande majorité des peuplements à Chêne présenteront un diamètre moyen supérieur à 50 cm. Cependant, du fait de l'hétérogénéité des diamètres et des critères d'exploitabilité élevés (80 cm optimum et 90 cm maximum pour le Chêne sessile étant donné la très belle qualité des bois sur le massif), très peu de ces peuplements atteindront les critères d'exploitabilité maximaux (ce qui explique, avec le bon état sanitaire du massif, la faible contrainte de vieillissement). Ils n'atteignent d'ailleurs pas les critères optimaux de récolte, ce qui entraînerait dans le cas présent d'importants sacrifices d'exploitabilité.

Le groupe de régénération sera donc majoritairement composé :

- Des peuplements atteignant les critères optimaux, globalement composés des futaies régulières de résineux ;
- Des peuplements ne gagnant plus à vieillir correspondant aux TSF appauvris dominés par le Charme ;
- Quelques autres unités anecdotiques présentant des critères d'exploitabilité satisfaisants ou des problèmes sanitaires ;
- Des unités de gestion à terminer de l'aménagement précédent.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques**

Le premier tableau présente les unités de gestion du groupe de régénération, les tableaux suivants présentent les groupes d'amélioration, d'îlots de vieillissement et de sénescence, et les espaces hors sylviculture.

REGQ : unités de gestion dont la régénération a été entamée dans la dernière période d'aménagement et qui est à terminer. Ce sont majoritairement les peuplements vieillis proche du lac du Val-Joly au Nord-Est de la forêt.

REGS : unités de gestion dont la régénération est à entamer et à terminer sur la période d'aménagement. Ce groupe correspond majoritairement aux peuplements d'Epicéa arrivant à maturité et aux peuplements pauvres recensés lors des études.

REGE : unités de gestion dont la régénération est à entamer en fin d'aménagement. Cette unité correspond au premier effort de régénération dans les TSF régularisés où les diamètres sont les plus élevés.

AMEE : Premières éclaircies sans rotation fixe. Ce groupe correspond aux plus jeunes peuplements (majoritairement des plantations ou régénérations naturelles récentes de Chêne sessile) dont les premières éclaircies ne sont pas arrêtées à année fixe mais par grandes périodes quinquennales.

AME1 : Amélioration à rotation de 6 ans et moins. Ce groupe correspond aux gaulis et perchis de Chêne dont la rotation a été fixée à 6 ans pour tenir compte du rythme de croissance soutenu dans le jeune âge.

AME3 : Amélioration à rotation de 10 ans et plus. Ce groupe correspond majoritairement aux peuplements de Taillis Sous Futaie régularisés dans lesquels la rotation a été fixée à 12 ans pour tenir compte de la croissance plus lente de ces peuplements adultes et puisque les réserves sont en place.

AMEP : groupe de préparation. Ce groupe correspond aux peuplements de Taillis Sous Futaie présentant les diamètres les plus importants qui ont été sélectionnés pour préfigurer le futur groupe de régénération. La rotation y a été fixée à 15 ans. L'objectif de ce groupe est de placer les peuplements dans les conditions les plus favorables à une future régénération naturelle, notamment en conservant le sol le plus propre possible. Les opérations se cantonneront donc à une gestion prudente des brins de taillis ou des essences non désirées et à d'éventuels prélèvements sanitaires.

ILV : îlots de vieillissement. Ce groupe est composé de peuplements à base de Chênes ou de Hêtres adultes qui feront l'objet d'une gestion sylvicole traditionnelle mais dont l'âge d'exploitabilité sera augmenté pour favoriser le développement de bois de plus grosses dimensions.

ILS : îlots de sénescence. Ce groupe est constitué de peuplements à base de Chênes qui ne feront plus l'objet de gestion sylvicole mais seront laissés en libre évolution jusqu'à leur déclin.

HSY : hors sylviculture. Espaces non boisés ou peuplements anecdotiques ne faisant pas l'objet d'une gestion sylvicole.

Groupe national	Code groupe local *	unité de gestion		Surface totale	dont surf. en sylviculture	Surf. à ouvrir	Surf. à terminer	Essence objectif	Surface par groupe				
		parcelle	UG										
Régénération (REGE)	REGQ	1	b	5,34 ha	5,34 ha	-	5,34 ha	CHS	28,86 ha				
		11	b	4,71 ha	4,71 ha	-	4,71 ha	CHS					
		31	b	8,93 ha	8,93 ha	-	8,93 ha	CHS					
		41	b	9,88 ha	9,88 ha	-	9,88 ha	CHS					
	REGS	REGS	2	c	0,81 ha	0,81 ha	0,81 ha	0,81 ha	HET	233,33 ha			
			3	a	4,31 ha	4,31 ha	4,31 ha	4,31 ha	HET				
			5	b	7,27 ha	7,27 ha	7,27 ha	7,27 ha	CHS				
			6	b	1,46 ha	1,46 ha	1,46 ha	1,46 ha	HET				
			7	b	4,49 ha	4,49 ha	4,49 ha	4,49 ha	CHS				
			7	c	2,38 ha	2,38 ha	2,38 ha	2,38 ha	CHS				
			9	b	5,49 ha	5,49 ha	5,49 ha	5,49 ha	CHS				
			10	a	3,31 ha	3,31 ha	3,31 ha	3,31 ha	CHS				
			13	b	10,84 ha	10,84 ha	10,84 ha	10,84 ha	CHS				
			15	d	3,11 ha	3,11 ha	3,11 ha	3,11 ha	HET				
			17	b	3,61 ha	3,61 ha	3,61 ha	3,61 ha	CHS				
			19	a	3,99 ha	3,99 ha	3,99 ha	3,99 ha	CHS				
			21	a	2,66 ha	2,66 ha	2,66 ha	2,66 ha	DOU				
			23	u	22,15 ha	22,15 ha	22,15 ha	22,15 ha	DOU				
			24	a	6,11 ha	6,11 ha	6,11 ha	6,11 ha	CHS				
			25	b	1,10 ha	1,10 ha	1,10 ha	1,10 ha	HET				
			26	b	2,82 ha	2,82 ha	2,82 ha	2,82 ha	CHS				
			27	a	4,83 ha	4,83 ha	4,83 ha	4,83 ha	DOU				
			28	b	0,95 ha	0,95 ha	0,95 ha	0,95 ha	HET				
			29	b	4,29 ha	4,29 ha	4,29 ha	4,29 ha	CHS				
			30	b	2,08 ha	2,08 ha	2,08 ha	2,08 ha	HET				
			32	a	1,43 ha	1,43 ha	1,43 ha	1,43 ha	CHS				
			33	a	1,13 ha	1,13 ha	1,13 ha	1,13 ha	DOU				
			33	c	2,85 ha	2,85 ha	2,85 ha	2,85 ha	HET				
			37	b	0,91 ha	0,91 ha	0,91 ha	0,91 ha	HET				
			42	a	5,99 ha	5,99 ha	5,99 ha	5,99 ha	CHS				
			42	d	3,91 ha	3,91 ha	3,91 ha	3,91 ha	CHS				
			43	b	6,89 ha	6,89 ha	6,89 ha	6,89 ha	DOU				
			45	u	22,58 ha	22,58 ha	22,58 ha	22,58 ha	DOU				
			47	b	2,22 ha	2,22 ha	2,22 ha	2,22 ha	HET				
			51	a	1,28 ha	1,28 ha	1,28 ha	1,28 ha	DOU				
			52	a	2,81 ha	2,81 ha	2,81 ha	2,81 ha	CHS				
			52	b	10,36 ha	10,36 ha	10,36 ha	10,36 ha	DOU				
			53	b	3,46 ha	3,46 ha	3,46 ha	3,46 ha	HET				
			61	a	4,27 ha	4,27 ha	4,27 ha	4,27 ha	CHS				
			62	a	2,70 ha	2,70 ha	2,70 ha	2,70 ha	DOU				
			64	a	2,92 ha	2,92 ha	2,92 ha	2,92 ha	CHS				
			69	b	8,43 ha	8,43 ha	8,43 ha	8,43 ha	HET				
			71	a	3,99 ha	3,99 ha	3,99 ha	3,99 ha	CHS				
			73	b	8,35 ha	8,35 ha	8,35 ha	8,35 ha	CHS				
			76	a	1,71 ha	1,71 ha	1,71 ha	1,71 ha	CHS				
			86	b	3,66 ha	3,66 ha	3,66 ha	3,66 ha	CHS				
			90	b	5,32 ha	5,32 ha	5,32 ha	5,32 ha	HET				
			91	a	0,83 ha	0,83 ha	0,83 ha	0,83 ha	HET				
			91	b	1,19 ha	1,19 ha	1,19 ha	1,19 ha	HET				
			94	b	1,12 ha	1,12 ha	1,12 ha	1,12 ha	HET				
			99	c	6,19 ha	6,19 ha	6,19 ha	6,19 ha	HET				
			100	a	9,03 ha	9,03 ha	9,03 ha	9,03 ha	HET				
			101	b	2,96 ha	2,96 ha	2,96 ha	2,96 ha	DOU				
			103	b	6,78 ha	6,78 ha	6,78 ha	6,78 ha	CHS				
			REGE	86	a		12,56 ha	12,56 ha	12,56 ha		-	CHS	12,56 ha
			Total				274,75 ha	274,75 ha	245,89 ha		262,19 ha		274,75 ha

*Codes groupes locaux

REGQ : UG ouvertes à terminer

REGE : UG à ouvrir sans les terminer

REGS : UG à ouvrir et à terminer

Groupe national	Groupe local (Code local)	unité de gestion		Surface totale	dont surf. en sylviculture	Rotation des coupes	Surface par groupe
		parcelle	UG				
Amélioration (AMEL)	Amélioration avec premières éclaircies (AMEE)	2	b	3,96 ha	3,96 ha	Sans rotation fixe	187,14 ha
		3	c	2,39 ha	2,39 ha		
		4	b	0,37 ha	0,37 ha		
		10	c	6,76 ha	6,76 ha		
		11	c	1,85 ha	1,85 ha		
		14	b	5,38 ha	5,38 ha		
		15	b	5,73 ha	5,73 ha		
		16	b	3,26 ha	3,26 ha		
		18	b	5,70 ha	5,70 ha		
		20	b	2,61 ha	2,61 ha		
		27	c	6,49 ha	6,49 ha		
		28	a	3,37 ha	3,37 ha		
		29	c	4,59 ha	4,59 ha		
		31	c	1,13 ha	1,13 ha		
		32	c	5,41 ha	5,41 ha		
		33	d	4,14 ha	4,14 ha		
		35	b	5,58 ha	5,58 ha		
		39	b	7,72 ha	7,72 ha		
		42	b	4,17 ha	4,17 ha		
		49	b	10,65 ha	10,65 ha		
		54	b	8,70 ha	8,70 ha		
		56	b	3,47 ha	3,47 ha		
		58	b	2,43 ha	2,43 ha		
		59	b	4,54 ha	4,54 ha		
		61	c	10,78 ha	10,78 ha		
		72	b	0,45 ha	0,45 ha		
		81	b	4,94 ha	4,94 ha		
		82	b	2,66 ha	2,66 ha		
		87	a	6,10 ha	6,10 ha		
		89	b	5,35 ha	5,35 ha		
	91	d	13,64 ha	13,64 ha			
	92	b	5,89 ha	5,89 ha			
	96	c	8,95 ha	8,95 ha			
	99	a	4,90 ha	4,90 ha			
	100	b	4,25 ha	4,25 ha			
	102	b	8,83 ha	8,83 ha			
	12	a	10,36 ha	10,36 ha	6 ans	317,68 ha	
	15	c	1,84 ha	1,84 ha			
	21	b	18,19 ha	18,19 ha			
	22	a	5,45 ha	5,45 ha			
	27	b	4,67 ha	4,67 ha			
	34	u	14,62 ha	14,62 ha			
	43	a	10,08 ha	10,08 ha			
	44	u	14,98 ha	14,98 ha			
	51	b	19,17 ha	19,17 ha			
	52	c	4,65 ha	4,65 ha			
	53	a	13,22 ha	13,22 ha			
	62	b	14,93 ha	14,93 ha			
63	u	19,10 ha	19,10 ha				
68	u	15,52 ha	15,52 ha				
70	b	1,56 ha	1,56 ha				
75	b	17,80 ha	17,80 ha				
79	u	17,20 ha	17,20 ha				
80	u	18,04 ha	18,04 ha				
85	a	19,51 ha	19,51 ha				
88	u	17,20 ha	17,20 ha				
91	c	5,92 ha	5,92 ha				
94	a	14,97 ha	14,97 ha				
96	a	5,62 ha	5,62 ha				
97	u	15,57 ha	15,57 ha				
98	u	17,51 ha	17,51 ha				

Groupe national	Groupe local (Code local)	unité de gestion		Surface totale	dont surf. en sylviculture	Rotation des coupes	Surface par groupe
		parcelle	UG				
Amélioration (AMEL)	Amélioration avec rotation de 10 ans et plus (AME3)	1	a	6,57 ha	6,57 ha	12 ans	691,00 ha
		2	a	7,60 ha	7,60 ha		
		4	a	15,39 ha	15,39 ha		
		5	a	7,23 ha	7,23 ha		
		6	a	14,29 ha	14,29 ha		
		7	a	11,10 ha	11,10 ha		
		8	u	19,87 ha	19,87 ha		
		9	a	7,40 ha	7,40 ha		
		10	b	11,95 ha	11,95 ha		
		11	a	5,67 ha	5,67 ha		
		14	a	11,21 ha	11,21 ha		
		16	a	11,88 ha	11,88 ha		
		17	a	4,21 ha	4,21 ha		
		18	a	12,63 ha	12,63 ha		
		19	b	12,79 ha	12,79 ha		
		20	a	12,94 ha	12,94 ha		
		22	b	5,72 ha	5,72 ha		
		25	a	11,38 ha	11,38 ha		
		26	a	12,25 ha	12,25 ha		
		28	c	11,81 ha	11,81 ha		
		29	a	10,54 ha	10,54 ha		
		30	a	8,66 ha	8,66 ha		
		31	a	5,33 ha	5,33 ha		
		32	b	4,69 ha	4,69 ha		
		33	b	8,84 ha	8,84 ha		
		36	u	14,23 ha	14,23 ha		
		37	a	15,60 ha	15,60 ha		
		38	a	14,63 ha	14,63 ha		
		41	a	7,71 ha	7,71 ha		
		42	c	3,54 ha	3,54 ha		
		46	u	15,44 ha	15,44 ha		
		47	a	13,21 ha	13,21 ha		
		48	u	16,35 ha	16,35 ha		
		50	u	15,77 ha	15,77 ha		
		55	u	19,53 ha	19,53 ha		
		56	a	12,58 ha	12,58 ha		
		57	u	15,20 ha	15,20 ha		
		59	a	11,26 ha	11,26 ha		
		60	u	17,95 ha	17,95 ha		
		64	b	14,03 ha	14,03 ha		
		65	a	16,73 ha	16,73 ha		
69	c	6,10 ha	6,10 ha				
70	a	9,78 ha	9,78 ha				
71	b	12,64 ha	12,64 ha				
73	a	9,32 ha	9,32 ha				
74	a	15,46 ha	15,46 ha				
75	a	2,57 ha	2,57 ha				
77	u	19,13 ha	19,13 ha				
81	a	16,36 ha	16,36 ha				
83	u	16,75 ha	16,75 ha				
84	u	21,81 ha	21,81 ha				
85	b	2,48 ha	2,48 ha				
92	a	13,42 ha	13,42 ha				
93	u	16,43 ha	16,43 ha				
95	u	14,72 ha	14,72 ha				
96	b	9,87 ha	9,87 ha				
99	b	3,87 ha	3,87 ha				
101	a	8,43 ha	8,43 ha				
102	a	8,27 ha	8,27 ha				
103	a	7,88 ha	7,88 ha				

Groupe national	Groupe local (Code local)	unité de gestion		Surface totale	dont surf. en sylviculture	Rotation des coupes	Surface par groupe
		parcelle	UG				
Amélioration (AMEL)	Préparation à la régénération (AMEP)	3	b	7,27 ha	7,27 ha	15 ans	280,26 ha
		5	d	5,41 ha	5,41 ha		
		12	b	9,45 ha	9,45 ha		
		13	a	15,70 ha	15,70 ha		
		15	a	10,06 ha	10,06 ha		
		24	b	13,74 ha	13,74 ha		
		25	c	9,33 ha	9,33 ha		
		35	a	16,04 ha	16,04 ha		
		39	a	11,56 ha	11,56 ha		
		40	u	16,23 ha	16,23 ha		
		49	a	6,80 ha	6,80 ha		
		54	a	11,82 ha	11,82 ha		
		58	a	14,01 ha	14,01 ha		
		61	b	10,16 ha	10,16 ha		
		66	a	14,98 ha	14,98 ha		
		67	u	15,29 ha	15,29 ha		
		72	a	15,59 ha	15,59 ha		
		76	b	11,06 ha	11,06 ha		
		78	u	14,07 ha	14,07 ha		
		82	a	12,59 ha	12,59 ha		
87	b	20,20 ha	20,20 ha				
89	a	11,05 ha	11,05 ha				
90	a	7,85 ha	7,85 ha				
Îlots de vieillissement (ILV)	idem	7	c	2,83 ha	2,83 ha	12 ans	27,59 ha
		3	d	2,74 ha	2,74 ha		
		9	c	4,48 ha	4,48 ha		
		30	d	2,75 ha	2,75 ha		
		65	b	4,87 ha	4,87 ha		
		69	a	2,82 ha	2,82 ha		
		74	b	3,53 ha	3,53 ha		
		76	c	3,57 ha	3,57 ha		
Îlots de sénescence (ILS)	Idem	5	c	2,35 ha	-	Sans objet	13,19 ha
		14	c	2,62 ha	-		
		28	d	3,29 ha	-		
		32	d	2,44 ha	-		
		66	b	1,25 ha	-		
		100	d	1,24 ha	-		
Hors sylviculture autre que sénescence (HSY)	Idem	7	d	0,36 ha	-	Sans objet	6,15 ha
		20	c	0,11 ha	-		
		30	c	0,91 ha	-		
		38	b	0,68 ha	-		
		51	c	1,74 ha	-		
		62	c	0,20 ha	-		
		90	c	1,15 ha	-		
		100	c	0,67 ha	-		
		103	c	0,33 ha	-		
Surface totale				1 523,01 ha	1 503,67 ha		1 523,01 ha

Bilan par groupe :

Groupe national	Sous-groupe local	Surface sous-groupe	Surface groupe national
Régénération	REGQ	28,86 ha	274,75 ha
	REGS	233,33 ha	
	REGE	12,56 ha	
Amélioration	AMEE	187,14 ha	1 476,08 ha
	AME1	317,68 ha	
	AME3	691,00 ha	
	AMEP	280,26 ha	
Ilot de vieillissement	ILV	27,59 ha	27,59 ha
Ilot de sénescence	ILS	13,19 ha	13,19 ha
Hors sylviculture	HSY	6,15 ha	6,15 ha
Surface retenue pour la gestion		1 797,76 ha	1 797,76 ha

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement est consultable en annexe cartographique.

B - Constitution de divisions

Le contexte de la forêt domaniale du Val-Joly ne justifie pas la création de divisions.

2.5 Programme d'actions pour la période 2017 - 2036

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

Il n'existe pas de litige foncier nécessitant une intervention sur la forêt de l'Abbé-Val-Joly. Le programme d'actions se limite donc aux dépenses d'entretien courant.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (HT)
FON 1	En continu	Maintenance du domaine : entretien des limites et du parcellaire	Massif		35 000 €
Coût total FONCIER					35 000 €
Coût moyen annuel FONCIER					1 750 €/an
Coût moyen annuel par hectare					0,97 €/ha/an

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Pilard-Landeau B., Simon E., 2008. Guide des sylvicultures : la Hêtraie Nord-Atlantique. Office national des forêts. 154p.

Sardin Th., 2007. Guide des sylvicultures : Chênaies continentales. Office national des forêts. 455p. ISBN 978-2-84207-321-3

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Cf. tableau pages suivantes.

Année	Parcelle	UG	Surface totale UG	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface à parcourir par année
2017	12	a	10,36 ha	10,36 ha	FCHP1	AME1	A1	188,63 ha
	14	a	11,21 ha	11,21 ha	SCHSG	AME3	A3	
	21	b	18,19 ha	18,19 ha	FCHS1	AME1	A1	
	22	a	5,45 ha	5,45 ha	FCHPP	AME1	A1	
	32	b	4,69 ha	4,69 ha	FERSM	AME3	A3	
	34	u	14,62 ha	14,62 ha	FCHSP	AME1	A1	
	38	a	14,63 ha	14,63 ha	SCHSG	AME3	A3	
	39	a	11,56 ha	11,56 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	42	c	3,54 ha	3,54 ha	SCHSG	AME3	A3	
	49	a	6,80 ha	6,80 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	52	b	10,36 ha	1,00 ha	FEPCM	REGS	RA	
	54	a	11,82 ha	11,82 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	58	a	14,01 ha	14,01 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	62	a	2,70 ha	2,70 ha	FEPCM	REGS	RA	
	66	a	14,98 ha	14,98 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	75	b	17,80 ha	17,80 ha	FCHS1	AME1	A1	
	85	a	19,51 ha	3,20 ha	FCHS1	AME1	A1	
	94	a	14,97 ha	6,39 ha	FCHS1	AME1	A1	
	96	a	5,62 ha	5,62 ha	FCHS1	AME1	A1	
	99	b	3,87 ha	3,87 ha	SCHSG	AME3	A3	
99	c	6,19 ha	6,19 ha	SFREM	REGS	AS		
2018	2	c	0,81 ha	0,81 ha	SCHAG	REGS	RA	128,11 ha
	6	a	14,29 ha	14,29 ha	SCHSG	AME3	A3	
	7	c	2,38 ha	2,38 ha	SFREG	REGS	RA	
	16	a	11,88 ha	11,88 ha	SCHSG	AME3	A3	
	25	a	11,38 ha	11,38 ha	SCHSG	AME3	A3	
	25	c	9,33 ha	9,33 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	35	a	16,04 ha	16,04 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	43	a	10,08 ha	10,08 ha	FCHSE	AME1	A1	
	60	u	17,95 ha	17,95 ha	SCHSG	AME3	A3	
	62	b	14,93 ha	14,93 ha	FCHS1	AME1	A1	
	70	a	9,78 ha	9,78 ha	SCHSG	AME3	A3	
	91	a	0,83 ha	0,83 ha	FEPCM	REGS	RA	
101	a	8,43 ha	8,43 ha	SCHSG	AME3	A3		
2019	15	a	10,06 ha	10,06 ha	SCHSG	AMEP	A4	136,81 ha
	15	c	1,84 ha	1,84 ha	FHETE	AME1	A1	
	36	u	14,23 ha	14,23 ha	SCHSG	AME3	A3	
	41	a	7,71 ha	7,71 ha	SCHSG	AME3	A3	
	61	b	10,16 ha	10,16 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	65	a	16,73 ha	16,73 ha	SCHSG	AME3	A3	
	65	b	4,87 ha	4,87 ha	SCHSG	ILV	A3	
	68	u	15,52 ha	15,52 ha	FCHS1	AME1	A1	
	77	u	19,13 ha	19,13 ha	SCHSG	AME3	A3	
	81	a	16,36 ha	16,36 ha	SCHSG	AME3	A3	
87	b	20,20 ha	20,20 ha	SCHSG	AMEP	A4		

Année	Parcelle	UG	Surface totale UG	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface à parcourir par année
2020	27	b	4,67 ha	4,67 ha	SCHSM	AME1	A1	181,03 ha
	44	u	14,98 ha	14,98 ha	FCHSE	AME1	A1	
	50	u	15,77 ha	15,77 ha	SCHSG	AME3	A3	
	57	u	15,20 ha	15,20 ha	SCHSG	AME3	A3	
	71	b	12,64 ha	12,64 ha	SCHSG	AME3	A3	
	80	u	18,04 ha	18,04 ha	FCHS1	AME1	A1	
	88	u	17,20 ha	17,20 ha	FCHSP	AME1	A1	
	89	a	11,05 ha	11,05 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	90	a	7,85 ha	7,85 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	93	u	16,43 ha	16,43 ha	SCHSG	AME3	A3	
	94	a	14,97 ha	14,97 ha	FCHS1	AME1	A1	
	95	u	14,72 ha	14,72 ha	SCHSG	AME3	A3	
98	u	17,51 ha	17,51 ha	FCHSP	AME1	A1		
2021	1	c	2,83 ha	2,83 ha	SCHSG	ILV	A3	205,77 ha
	5	a	7,23 ha	7,23 ha	SCHSG	AME3	A3	
	5	d	5,41 ha	5,41 ha	SCHAM	AMEP	A4	
	8	u	19,87 ha	19,87 ha	SCHSM	AME3	A3	
	10	b	11,95 ha	11,95 ha	SCHSG	AME3	A3	
	18	a	12,63 ha	12,63 ha	SCHSG	AME3	A3	
	28	b	0,95 ha	0,95 ha	FEPCM	REGS	RA	
	30	b	2,08 ha	2,08 ha	FEPCM	REGS	RA	
	37	b	0,91 ha	0,91 ha	FEPCM	REGS	RA	
	47	b	2,22 ha	2,22 ha	FEPCM	REGS	RA	
	48	u	16,35 ha	16,35 ha	SCHSG	AME3	A3	
	51	b	19,17 ha	19,17 ha	FCHS1	AME1	A1	
	53	a	13,22 ha	13,22 ha	FCHSE	AME1	A1	
	63	u	19,10 ha	19,10 ha	FCHS1	AME1	A1	
	72	a	15,59 ha	15,59 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	73	b	8,35 ha	8,35 ha	SCHAM	REGS	RA	
	79	u	17,20 ha	3,49 ha	FCHS1	AME1	A1	
	84	u	21,81 ha	21,81 ha	SCHSG	AME3	A3	
91	c	5,92 ha	5,92 ha	FCHSP	AME1	A1		
94	b	1,12 ha	1,12 ha	FEPCM	REGS	RA		
97	u	15,57 ha	15,57 ha	FCHS1	AME1	A1		
2022	12	b	9,45 ha	9,45 ha	FEPCM	AMEP	A4	127,72 ha
	20	a	12,94 ha	12,94 ha	SCHSG	AME3	A3	
	22	b	5,72 ha	5,72 ha	SCHSG	AME3	A3	
	26	a	12,25 ha	12,25 ha	SCHSG	AME3	A3	
	30	a	8,66 ha	8,66 ha	SCHSG	AME3	A3	
	30	d	2,75 ha	2,75 ha	SCHSG	ILV	A3	
	37	a	15,60 ha	15,60 ha	SCHSG	AME3	A3	
	43	a	10,08 ha	10,08 ha	FCHSE	AME1	A1	
	46	u	15,44 ha	15,44 ha	SCHSG	AME3	A3	
	52	c	4,65 ha	4,65 ha	FCHSE	AME1	A1	
	75	a	2,57 ha	2,57 ha	SCHSG	AME3	A3	
	85	a	19,51 ha	19,51 ha	FCHS1	AME1	A1	
	85	b	2,48 ha	2,48 ha	FCHSG	AME3	A3	
96	a	5,62 ha	5,62 ha	FCHS1	AME1	A1		

Année	Parcelle	UG	Surface totale UG	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface à parcourir par année
2023	1	a	6,57 ha	6,57 ha	SCHSG	AME3	A3	165,39 ha
	2	a	7,60 ha	7,60 ha	SCHAG	AME3	A3	
	3	b	7,27 ha	7,27 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	11	a	5,67 ha	5,67 ha	SCHSG	AME3	A3	
	12	a	10,36 ha	10,36 ha	FCHP1	AME1	A2	
	15	c	1,84 ha	1,84 ha	FHETE	AME1	A2	
	21	b	18,19 ha	18,19 ha	FCHS1	AME1	A2	
	22	a	5,45 ha	5,45 ha	FCHPP	AME1	A2	
	31	a	5,33 ha	5,33 ha	SCHSG	AME3	A3	
	33	b	8,84 ha	8,84 ha	SCHSG	AME3	A3	
	34	u	14,62 ha	14,62 ha	FCHSP	AME1	A2	
	45	u	22,58 ha	10,00 ha	FEPCM	REGS	RA	
	56	a	12,58 ha	12,58 ha	SCHSG	AME3	A3	
	62	b	14,93 ha	14,93 ha	FCHS1	AME1	A2	
	67	u	15,29 ha	15,29 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	78	u	14,07 ha	14,07 ha	SCHSG	AMEP	A4	
103	b	6,78 ha	6,78 ha	FCHAM	REGS	RA		
2024	4	a	15,39 ha	15,39 ha	SCHSG	AME3	A3	141,05 ha
	7	a	11,10 ha	11,10 ha	SCHSG	AME3	A3	
	17	a	4,21 ha	4,21 ha	SCHSG	AME3	A3	
	19	a	3,99 ha	3,99 ha	FEPCM	REGS	RA	
	19	b	12,79 ha	12,79 ha	SCHSG	AME3	A3	
	24	a	6,11 ha	6,11 ha	SCHAG	REGS	RA	
	29	a	10,54 ha	10,54 ha	SCHSG	AME3	A3	
	29	b	4,29 ha	4,29 ha	FEPCM	REGS	RA	
	40	u	16,23 ha	16,23 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	47	a	13,21 ha	13,21 ha	SCHSG	AME3	A3	
	68	u	15,52 ha	15,52 ha	FCHS1	AME1	A2	
	75	b	17,80 ha	17,80 ha	FCHS1	AME1	A2	
96	b	9,87 ha	9,87 ha	SCHSG	AME3	A3		
2025	5	b	7,27 ha	7,27 ha	SCHAG	REGS	RA	146,23 ha
	28	c	11,81 ha	11,81 ha	SCHSG	AME3	A3	
	55	u	19,53 ha	19,53 ha	SCHSG	AME3	A3	
	59	a	11,26 ha	11,26 ha	SCHSG	AME3	A3	
	63	u	19,10 ha	19,10 ha	FCHS1	AME1	A2	
	69	a	2,82 ha	2,82 ha	SHETG	ILV	A3	
	69	c	6,10 ha	6,10 ha	SCHSG	AME3	A3	
	74	b	3,53 ha	3,53 ha	SCHSG	ILV	A3	
	79	u	17,20 ha	17,20 ha	FCHS1	AME1	A2	
	80	u	18,04 ha	18,04 ha	FCHS1	AME1	A2	
	92	a	13,42 ha	13,42 ha	SCHSG	AME3	A3	
102	a	8,27 ha	8,27 ha	SCHSG	AME3	A3		
103	a	7,88 ha	7,88 ha	FCHSM	AME3	A3		

Année	Parcelle	UG	Surface totale UG	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface à parcourir par année
2026	9	c	4,48 ha	4,48 ha	SCHSG	ILV	A3	160,75 ha
	13	a	15,70 ha	15,70 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	27	b	4,67 ha	4,67 ha	SCHSM	AME1	A2	
	44	u	14,98 ha	14,98 ha	FCHSE	AME1	A2	
	64	b	14,03 ha	14,03 ha	SCHSG	AME3	A3	
	73	a	9,32 ha	9,32 ha	SCHSG	AME3	A3	
	74	a	15,46 ha	15,46 ha	SCHSG	AME3	A3	
	76	c	3,57 ha	3,57 ha	SCHSG	ILV	A3	
	83	u	16,75 ha	16,75 ha	SCHSG	AME3	A3	
	88	u	17,20 ha	17,20 ha	FCHSP	AME1	A2	
	91	c	5,92 ha	5,92 ha	FCHSP	AME1	A2	
	94	a	14,97 ha	14,97 ha	FCHS1	AME1	A2	
	98	u	17,51 ha	17,51 ha	FCHSP	AME1	A2	
99	c	6,19 ha	6,19 ha	SFREM	REGS	RA		
2027	9	a	7,40 ha	7,40 ha	SCHSG	AME3	A3	118,98 ha
	17	b	3,61 ha	3,61 ha	SEPCM	REGS	RA	
	24	b	13,74 ha	13,74 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	26	b	2,82 ha	2,82 ha	SEPCM	REGS	RA	
	27	a	4,83 ha	4,83 ha	SEPCM	REGS	RA	
	51	b	19,17 ha	19,17 ha	FCHS1	AME1	A2	
	53	a	13,22 ha	13,22 ha	FCHSE	AME1	A2	
	76	b	11,06 ha	11,06 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	82	a	12,59 ha	12,59 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	94	a	14,97 ha	14,97 ha	FCHS1	AME1	A2	
97	u	15,57 ha	15,57 ha	FCHS1	AME1	A2		
2028	6	b	1,46 ha	1,46 ha	SCHAG	REGS	RA	92,30 ha
	7	b	4,49 ha	4,49 ha	SCHAM	REGS	RA	
	14	a	11,21 ha	11,21 ha	SCHSG	AME3	A3	
	33	c	2,85 ha	2,85 ha	SCHAG	REGS	RA	
	38	a	14,63 ha	14,63 ha	SCHSG	AME3	A3	
	43	a	10,08 ha	10,08 ha	FCHSE	AME1	A2	
	52	c	4,65 ha	4,65 ha	FCHSE	AME1	A2	
	75	b	17,80 ha	17,80 ha	FCHS1	AME1	A2	
	85	a	19,51 ha	19,51 ha	FCHS1	AME1	A2	
96	a	5,62 ha	5,62 ha	FCHS1	AME1	A2		

Année	Parcelle	UG	Surface totale UG	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface à parcourir par année
2029	12	a	10,36 ha	10,36 ha	FCHP1	AME1	A2	144,75 ha
	15	c	1,84 ha	1,84 ha	FHETE	AME1	A2	
	21	b	18,19 ha	18,19 ha	FCHS1	AME1	A2	
	22	a	5,45 ha	5,45 ha	FCHPP	AME1	A2	
	23	u	22,15 ha	22,15 ha	FEPCM	REGS	R	
	25	a	11,38 ha	11,38 ha	SCHSG	AME3	A3	
	32	b	4,69 ha	4,69 ha	FERSM	AME3	A3	
	33	a	1,13 ha	1,13 ha	FEPCM	REGS	RA	
	34	u	14,62 ha	14,62 ha	FCHSP	AME1	A2	
	42	c	3,54 ha	3,54 ha	SCHSG	AME3	A3	
	60	u	17,95 ha	17,95 ha	SCHSG	AME3	A3	
	62	b	14,93 ha	14,93 ha	FCHS1	AME1	A2	
	65	b	4,87 ha	4,87 ha	SCHSG	ILV	A3	
	70	a	9,78 ha	9,78 ha	SCHSG	AME3	A3	
99	b	3,87 ha	3,87 ha	SCHSG	AME3	A3		
2030	6	a	14,29 ha	14,29 ha	SCHSG	AME3	A3	86,85 ha
	9	b	5,49 ha	5,49 ha	FERSM	REGS	RA	
	16	a	11,88 ha	11,88 ha	SCHSG	AME3	A3	
	41	a	7,71 ha	7,71 ha	SCHSG	AME3	A3	
	49	a	6,80 ha	6,80 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	65	a	16,73 ha	16,73 ha	SCHSG	AME3	A3	
	68	u	15,52 ha	15,52 ha	FCHS1	AME1	A2	
	101	a	8,43 ha	8,43 ha	SCHSG	AME3	A3	
2031	1	c	2,83 ha	2,83 ha	SCHSG	ILV	A3	149,65 ha
	36	u	14,23 ha	14,23 ha	SCHSG	AME3	A3	
	45	u	22,58 ha	12,58 ha	FEPCM	REGS	RA	
	58	a	14,01 ha	14,01 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	63	u	19,10 ha	19,10 ha	FCHS1	AME1	A2	
	66	a	14,98 ha	14,98 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	77	u	19,13 ha	19,13 ha	SCHSG	AME3	A3	
	79	u	17,20 ha	17,20 ha	FCHS1	AME1	A2	
	80	u	18,04 ha	18,04 ha	FCHS1	AME1	A2	
	81	a	16,36 ha	16,36 ha	SCHSG	AME3	A3	
91	b	1,19 ha	1,19 ha	FMELM	REGS	RA		

Année	Parcelle	UG	Surface totale UG	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface à parcourir par année
2032	3	d	2,74 ha	2,74 ha	SCHSG	ILV	A3	199,63 ha
	18	a	12,63 ha	12,63 ha	SCHSG	AME3	A3	
	25	c	9,33 ha	9,33 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	27	b	4,67 ha	4,67 ha	SCHSM	AME1	A2	
	30	d	2,75 ha	2,75 ha	SCHSG	ILV	A3	
	43	b	6,89 ha	6,89 ha	FEPCM	REGS	RA	
	44	u	14,98 ha	14,98 ha	FCHSE	AME1	A2	
	50	u	15,77 ha	15,77 ha	SCHSG	AME3	A3	
	53	b	3,46 ha	3,46 ha	FMELM	REGS	RA	
	54	a	11,82 ha	11,82 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	57	u	15,20 ha	15,20 ha	SCHSG	AME3	A3	
	71	b	12,64 ha	12,64 ha	SCHSG	AME3	A3	
	88	u	17,20 ha	17,20 ha	FCHSP	AME1	A2	
	91	c	5,92 ha	5,92 ha	FCHSP	AME1	A2	
	93	u	16,43 ha	16,43 ha	SCHSG	AME3	A3	
	94	a	14,97 ha	14,97 ha	FCHS1	AME1	A2	
	95	u	14,72 ha	14,72 ha	SCHSG	AME3	A3	
98	u	17,51 ha	17,51 ha	FCHSP	AME1	A2		
2033	5	a	7,23 ha	7,23 ha	SCHSG	AME3	A3	156,80 ha
	8	u	19,87 ha	19,87 ha	SCHSM	AME3	A3	
	10	b	11,95 ha	11,95 ha	SCHSG	AME3	A3	
	35	a	16,04 ha	16,04 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	48	u	16,35 ha	16,35 ha	SCHSG	AME3	A3	
	51	b	19,17 ha	19,17 ha	FCHS1	AME1	A2	
	53	a	13,22 ha	13,22 ha	FCHSE	AME1	A2	
	72	a	15,59 ha	15,59 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	84	u	21,81 ha	21,81 ha	SCHSG	AME3	A3	
97	u	15,57 ha	15,57 ha	FCHS1	AME1	A2		
2034	15	a	10,06 ha	10,06 ha	SCHSG	AMEP	A4	191,94 ha
	20	a	12,94 ha	12,94 ha	SCHSG	AME3	A3	
	22	b	5,72 ha	5,72 ha	SCHSG	AME3	A3	
	26	a	12,25 ha	12,25 ha	SCHSG	AME3	A3	
	30	a	8,66 ha	8,66 ha	SCHSG	AME3	A3	
	33	b	8,84 ha	8,84 ha	SCHSG	AME3	A3	
	37	a	15,60 ha	15,60 ha	SCHSG	AME3	A3	
	43	a	10,08 ha	10,08 ha	FCHSE	AME1	A2	
	46	u	15,44 ha	15,44 ha	SCHSG	AME3	A3	
	52	b	10,36 ha	9,36 ha	FEPCM	REGS	RA	
	52	c	4,65 ha	4,65 ha	FCHSE	AME1	A2	
	61	b	10,16 ha	10,16 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	75	a	2,57 ha	2,57 ha	SCHSG	AME3	A3	
	75	b	17,80 ha	17,80 ha	FCHS1	AME1	A2	
	85	a	19,51 ha	19,51 ha	FCHS1	AME1	A2	
85	b	2,48 ha	2,48 ha	FCHSG	AME3	A3		
87	b	20,20 ha	20,20 ha	SCHSG	AMEP	A4		
96	a	5,62 ha	5,62 ha	FCHS1	AME1	A2		

Année	Parcelle	UG	Surface totale UG	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface à parcourir par année
2035	1	a	6,57 ha	6,57 ha	SCHSG	AME3	A3	173,08 ha
	2	a	7,60 ha	7,60 ha	SCHAG	AME3	A3	
	11	a	5,67 ha	5,67 ha	SCHSG	AME3	A3	
	12	a	10,36 ha	10,36 ha	FCHP1	AME1	A2	
	15	c	1,84 ha	1,84 ha	FHETE	AME1	A2	
	21	b	18,19 ha	18,19 ha	FCHS1	AME1	A2	
	22	a	5,45 ha	5,45 ha	FCHPP	AME1	A2	
	31	a	5,33 ha	5,33 ha	SCHSG	AME3	A3	
	34	u	14,62 ha	14,62 ha	FCHSP	AME1	A2	
	55	u	19,53 ha	19,53 ha	SCHSG	AME3	A3	
	56	a	12,58 ha	12,58 ha	SCHSG	AME3	A3	
	62	b	14,93 ha	14,93 ha	FCHS1	AME1	A2	
	67	u	15,29 ha	15,29 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	69	a	2,82 ha	2,82 ha	SHETG	ILV	A3	
	74	b	3,53 ha	3,53 ha	SCHSG	ILV	A3	
	89	a	11,05 ha	11,05 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	90	a	7,85 ha	7,85 ha	SCHSG	AMEP	A4	
96	b	9,87 ha	9,87 ha	SCHSG	AME3	A3		
2036	4	a	15,39 ha	15,39 ha	SCHSG	AME3	A3	131,59 ha
	5	d	5,41 ha	5,41 ha	SCHAM	AMEP	A4	
	7	a	11,10 ha	11,10 ha	SCHSG	AME3	A3	
	9	c	4,48 ha	4,48 ha	SCHSG	ILV	A3	
	17	a	4,21 ha	4,21 ha	SCHSG	AME3	A3	
	19	b	12,79 ha	12,79 ha	SCHSG	AME3	A3	
	29	a	10,54 ha	10,54 ha	SCHSG	AME3	A3	
	40	u	16,23 ha	16,23 ha	SCHSG	AMEP	A4	
	47	a	13,21 ha	13,21 ha	SCHSG	AME3	A3	
	59	a	11,26 ha	11,26 ha	SCHSG	AME3	A3	
	68	u	15,52 ha	15,52 ha	FCHS1	AME1	A2	
	76	c	3,57 ha	3,57 ha	SCHSG	ILV	A3	
	103	a	7,88 ha	7,88 ha	FCHSM	AME3	A3	

Coupes programmables par périodes pluriannuelles (groupe de régénération)

Période	Parcelle	UG	Surface totale	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe
Période 1 2017-2021	1	b	5,34 ha	5,34 ha	SCHSG	REGQ	RS
	11	b	4,71 ha	4,71 ha	SCHST	REGQ	RD
	13	b	10,84 ha	10,84 ha	SCHAG	REGS	RE
	15	d	3,11 ha	3,11 ha	SHETG	REGS	RCV+RE
	21	a	2,66 ha	2,66 ha	FDOUG	REGS	RE
	25	b	1,10 ha	1,10 ha	SHETG	REGS	RCV+RD
	31	b	8,93 ha	8,93 ha	SCHST	REGQ	RD
	41	b	9,88 ha	9,88 ha	SCHST	REGQ	RD
	42	d	3,91 ha	3,91 ha	SCHSG	REGS	RE
	51	a	1,28 ha	1,28 ha	FDOUG	REGS	RE+RS
	61	a	4,27 ha	4,27 ha	SCHAM	REGS	RCV+RS+RD
	69	b	8,43 ha	8,43 ha	SCHAG	REGS	RE
	76	a	1,71 ha	1,71 ha	SCHSG	REGS	RE+RD
	86	b	3,66 ha	3,66 ha	SCHAG	REGS	RE+RD
	90	b	5,32 ha	5,32 ha	SCHAG	REGS	RE+RD
	100	a	9,03 ha	9,03 ha	SCHAG	REGS	RE
101	b	2,96 ha	2,96 ha	FDOUG	REGS	RE+RS	
Période 2 2022-2026	1	b	5,34 ha	5,34 ha	SCHSG	REGQ	RD
	3	a	4,31 ha	4,31 ha	SCHAG	REGS	RE
	13	b	10,84 ha	10,84 ha	SCHAG	REGS	RD
	32	a	1,43 ha	1,43 ha	SEPCM	REGS	RE+RS
	42	a	5,99 ha	5,99 ha	SEPCM	REGS	RE+RS
	42	d	3,91 ha	3,91 ha	SCHSG	REGS	RS+RD
	51	a	1,28 ha	1,28 ha	FDOUG	REGS	RD
	52	a	2,81 ha	2,81 ha	SEPCM	REGS	RE+RS
	64	a	2,92 ha	2,92 ha	SCHAG	REGS	RE
	69	b	8,43 ha	8,43 ha	SCHAG	REGS	RD
	100	a	9,03 ha	9,03 ha	SCHAG	REGS	RD
101	b	2,96 ha	2,96 ha	FDOUG	REGS	RD	
Période 3 2027-2031	3	a	4,31 ha	4,31 ha	SCHAG	REGS	RD
	10	a	3,31 ha	3,31 ha	SCHST	REGS	RE
	32	a	1,43 ha	1,43 ha	SEPCM	REGS	RD
	42	a	5,99 ha	5,99 ha	SEPCM	REGS	RD
	52	a	2,81 ha	2,81 ha	SEPCM	REGS	RD
	64	a	2,92 ha	2,92 ha	SCHAG	REGS	RD
	71	a	3,99 ha	3,99 ha	SCHST	REGS	RE
Période 4 2032-2036	10	a	3,31 ha	3,31 ha	SCHST	REGS	RS+RD
	71	a	3,99 ha	3,99 ha	SCHST	REGS	RS+RD
	86	a	12,56 ha	12,56 ha	SCHSG	REGE	RE+RS

Codification
des coupes :

RCV : Coupe de relevé du couvert
RE : Coupe d'ensemencement

RS : Coupe secondaire
RD : coupe définitive

Coupes programmables par périodes pluriannuelles (groupe AMEE)

Période	Parcelle	UG	Surface totale	Surface à parcourir	Peuplement	Groupe	Type de coupe
Période 2 2022-2026	42	b	4,17 ha	4,17 ha	FCHSE	AMEE	A1
	91	d	13,64 ha	13,64 ha	FCHSE	AMEE	A1
Période 3 2027-2031	18	b	5,70 ha	5,70 ha	FCHSE	AMEE	A1
	35	b	5,58 ha	5,58 ha	FCHSS	AMEE	A1
	42	b	4,17 ha	4,17 ha	FCHSE	AMEE	A1
	102	b	8,83 ha	8,83 ha	FCHSS	AMEE	A1
Période 4 2032-2036	2	b	3,96 ha	3,96 ha	FCHSS	AMEE	A1
	3	c	2,39 ha	2,39 ha	FCHSS	AMEE	A1
	4	b	0,37 ha	0,37 ha	FCHSS	AMEE	A1
	10	c	6,76 ha	6,76 ha	FCHSS	AMEE	A1
	11	c	1,85 ha	1,85 ha	FCHSS	AMEE	A1
	14	b	5,38 ha	5,38 ha	FCHSS	AMEE	A1
	15	b	5,73 ha	5,73 ha	FCHSS	AMEE	A1
	16	b	3,26 ha	3,26 ha	FCHSS	AMEE	A1
	18	b	5,70 ha	5,70 ha	FCHSE	AMEE	A1
	20	b	2,61 ha	2,61 ha	FCHSS	AMEE	A1
	27	c	6,49 ha	6,49 ha	FCHSS	AMEE	A1
	28	a	3,37 ha	3,37 ha	FCHSS	AMEE	A1
	29	c	4,59 ha	4,59 ha	FCHSS	AMEE	A1
	31	c	1,13 ha	1,13 ha	FCHSS	AMEE	A1
	32	c	5,41 ha	5,41 ha	FCHSS	AMEE	A1
	33	d	4,14 ha	4,14 ha	FCHSS	AMEE	A1
	35	b	5,58 ha	5,58 ha	FCHSS	AMEE	A1
	39	b	7,72 ha	7,72 ha	FCHSS	AMEE	A1
	42	b	4,17 ha	4,17 ha	FCHSE	AMEE	A2
	49	b	10,65 ha	10,65 ha	FCHSS	AMEE	A1
	54	b	8,70 ha	8,70 ha	FCHSS	AMEE	A1
	56	b	3,47 ha	3,47 ha	FCHSS	AMEE	A1
	58	b	2,43 ha	2,43 ha	FCHSS	AMEE	A1
	59	b	4,54 ha	4,54 ha	FHETS	AMEE	A1
	61	c	10,78 ha	10,78 ha	FCHSS	AMEE	A1
	72	b	0,45 ha	0,45 ha	FMELS	AMEE	A1
	81	b	4,94 ha	4,94 ha	FCHSS	AMEE	A1
	82	b	2,66 ha	2,66 ha	FCHSS	AMEE	A1
	87	a	6,10 ha	6,10 ha	FCHSS	AMEE	A1
	89	b	5,35 ha	5,35 ha	FCHSS	AMEE	A1
91	d	13,64 ha	13,64 ha	FCHSE	AMEE	A2	
92	b	5,89 ha	5,89 ha	FCHSS	AMEE	A1	
96	c	8,95 ha	8,95 ha	FCHSS	AMEE	A1	
99	a	4,90 ha	4,90 ha	FCHSS	AMEE	A1	
100	b	4,25 ha	4,25 ha	FCHSS	AMEE	A1	
102	b	8,83 ha	8,83 ha	FCHSS	AMEE	A1	

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter*		Volume bois fort total sur écorce à récolter**		dont volume tige à récolter	
	moyenne annuelle	durant aménagement	moyenne annuelle	durant aménagement	moyenne annuelle	durant aménagement
AMEE	54,4 m ² /an	1 088,8 m ² /an	327 m ³ /an	6 533 m ³ /an	229 m ³ /an	4 573 m ³ /an
AME1	255,0 m ² /an	5 099,7 m ² /an	2 040 m ³ /an	40 798 m ³ /an	1 428 m ³ /an	28 558 m ³ /an
AME3	273,5 m ² /an	5 469,6 m ² /an	3 039 m ³ /an	60 773 m ³ /an	1 671 m ³ /an	33 425 m ³ /an
AMEP	99,4 m ² /an	1 988,2 m ² /an	1 105 m ³ /an	22 091 m ³ /an	608 m ³ /an	12 150 m ³ /an
ILV	11,2 m ² /an	224,2 m ² /an	125 m ³ /an	2 491 m ³ /an	69 m ³ /an	1 370 m ³ /an
REGQ	18,5 m ² /an	369,8 m ² /an	277 m ³ /an	5 547 m ³ /an	153 m ³ /an	3 051 m ³ /an
REGS	299,8 m ² /an	5 995,6 m ² /an	3 332 m ³ /an	66 638 m ³ /an	2 499 m ³ /an	49 988 m ³ /an
REGE	6,9 m ² /an	137,4 m ² /an	103 m ³ /an	2 062 m ³ /an	57 m ³ /an	1 134 m ³ /an
Total	1 018,7 m²/an	20 373,3 m²/an	10 348 m³/an	206 933 m³/an	6 714 m³/an	134 249 m³/an

Indicateur national reporté en §3.2

*Tiges pré-comptables uniquement, au seuil de pré-comptage de 20cm

** Tiges pré-comptables et non pré-comptables + houppier + taillis

Méthode de calcul du GPR et du VPR par groupe :

- Groupes AMEE et AME1 :

Prélèvement indicatif en surface terrière de 5 m²/ha correspondant à un prélèvement n volume de 30 m³/ha/an pour le groupe AMEE et de 40 m³/ha/an pour le groupe AME1.

- Groupes AME3, AMEP et ILV

Etant donné que les niveaux de capital relevés sont légèrement inférieurs aux recommandations des guides de sylviculture pour les peuplements issus de taillis sous futaie, une légère diminution du prélèvement actuel est recommandée. Le prélèvement en surface terrière sera de 4,5 m²/ha soit un prélèvement en volume de 50 m³/ha tous les 12 ans (ou 15 ans pour le groupe de préparation).

- Groupes de régénération :

Pour chaque UG, la possibilité annuelle en G a été évaluée à partir de la formule

$$P = ((G_{2015}/ha \times surf)/20 + surf \times \text{accroissement} \times \text{coeff. correction accr.}) \times \text{pourcentage groupe récolté}$$

Avec pour les différents groupes :

Accroissement : pour les feuillus = 0,6 ; pour les résineux = 1,4

REGQ : Coeff. de correction de l'accroissement = 0,3 ; pourcentage du groupe prélevé = 100 %

REGS : Coeff. de correction de l'accroissement = 0,5 ; pourcentage du groupe prélevé = 100 % ;

REGE : Coeff. de correction de l'accroissement = 0,9 ; pourcentage du groupe prélevé = 40 %.

Une fois la possibilité en G calculée, un coefficient de forme et un coefficient de houppier supplémentaire ont été attribués à chaque UG, en fonction de l'essence dominante :

- Chênes de TSF : fHo = 12,5 et coeff. houppier = 0,2
- Feuillus divers de futaie : fHo = 10,3 et coeff houppier = 0,1
- Epicéa/Douglas : fHo = 10 et coeff. houppier = 0

Remarque : le coefficient de houppier utilisé ici permet uniquement de passer d'un volume bois fort à un volume total commercial. Il ne s'agit pas d'une notion commerciale du houppier.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. La notion de tarif aménagement est abandonnée.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Le réseau de desserte a été séparé en un réseau **principal** (RF du Chemin vert, RF du Fond Saint Jean, RF du Fresseau, RF d'Archangros, RF des Louvières) et un réseau **secondaire** (reste des RF) en fonction du trafic supporté.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Longueur ou quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (HT)
Routes forestières						
Pas de création d'équipement à prévoir, réseau satisfaisant						
Entretien courant du réseau						
DES2	En continu	Entretien courant des routes du réseau principal ITTR 92-ENT-RE1 (fourchette haute)	Réseau principal (voir au-dessus)	12 995 ml à 860 €/km/an		223 500 €
DES3	En continu	Entretien courant des routes du réseau secondaire ITTR 92-ENT-RE1 (fourchette basse)	Réseau secondaire	19 505 ml à 465 €/km/an		181 400 €
Coût total DESSERTE (€)						404 900 €
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						20 245 €/an
Dont investissement						0 €/an
Dont entretien						20 245 €/an
Coût moyen annuel par hectare						11,3 €/ha/an

- **Guide technique de référence**

Les itinéraires techniques de travaux routiers (ITTR) ici cités sont issus du guide technique de travaux routiers forestiers « Plaines et collines » édité par l'office national des forêts en 2014.

D – Travaux sylvicoles

Chaque unité élémentaire de peuplement (UEP) ou unité de gestion (UG) a été replacée dans un itinéraire technique de travaux sylvicoles (ITTS) en fonction de l'essence objectif, de sa classe BDR ou de la période programmée de démarrage des opérations de régénération pour le groupe de régénération à venir.

Deux cas particuliers sont à signaler :

- Certaines UG classées en peuplements pauvres vont faire l'objet d'une régénération naturelle assistée : l'objectif dans ces peuplements est de profiter de la présence de réserves éparées et de la très forte dynamique naturelle du Hêtre pour obtenir une régénération naturelle discontinuée de Chêne et de Hêtre. Elle sera complétée par des plantations de Chêne sessile dans les zones sans semis. Le coût de la méthode a été calculé à partir des deux ITTS « régénération naturelle du Hêtre » et « Plantation de Chêne sessile ».
- Dans les peuplements d'Epicéa sur lesquels l'objectif résineux est maintenu, le Douglas sera introduit par plantation espacée (400 plants/ha) dans la régénération naturelle d'Epicéa afin d'obtenir un peuplement mélangé dans lequel le Douglas sera favorisé, avec l'Epicéa qui aura surtout un rôle de gainage. Le coût de la méthode a été calculé à partir d'un itinéraire de régénération naturelle de Douglas auquel a été rajouté la plantation avec protection de 400 Douglas à l'hectare.

Remarque : pour tenir compte de la très forte dynamique locale de végétation (Charme et ronce notamment), les coûts des ITTS (moyenne pour la Direction territoriale Ile-de-France – Nord-Ouest) ont été majorés de 20%.

Type de peuplement	Surface	ITTS Régé	Observations	Coût unitaire HT Régé	ITTS Amel	Observations	Coût unitaire HT Amel	Coût unitaire HT total	Coût total (HT)	
Peuplements BDR de CHS	3b	20,46 ha	/	/	5CHX01	Sans entretien des cloiso.	650 €/ha	650 €/ha	15 959 €	
	3a	46,32 ha	/		5CHX01	Complet	774 €/ha	774 €/ha	43 022 €	
	2b (plant)	12,04 ha	3CHS01	Dégagements seuls	1 624 €/ha	5CHX01	Complet	774 €/ha	2 398 €/ha	34 646 €
	2a (plant)	67,82 ha	3CHS01	Complet sauf mise en place	2 342 €/ha	5CHX01	Complet	774 €/ha	3 116 €/ha	253 593 €
	2a/1b (nat)	82,97 ha	1CHX01	Sans travaux préparatoires et dégagements mécaniques	2 527 €/ha	5CHS01	Complet	1 439 €/ha	3 966 €/ha	394 871 €
Peuplements BDR de HET	3a/3b	4,78 ha	/	/	5HET1	Complet	1 764 €/ha	1 764 €/ha	10 118 €	
	2a/2b	8,14 ha	1HETB	Sans travaux d'installation	980 €/ha	5HET1	Complet	1 764 €/ha	2 744 €/ha	26 803 €
Peuplements BDR de DOU/A.R	2a/2b	3,24 ha	/	/	5DOL2	Complet avec options	2 323 €/ha	2 323 €/ha	9 032 €	
Régé nat de CHS	RE avant 2027	10,23 ha	1CHX01	Complet	3 270 €/ha	5CHS01	Complet	1 439 €/ha	4 709 €/ha	57 808 €
	RE après 2027	15,80 ha	1CHX01	Complet	3 270 €/ha	/	/	3 270 €/ha	61 999 €	
Peuplements pauvres en régénération assistée	RE en début d'aménagement	53,76 ha	½ 1HETB ½ 3CHS1	Complet	2 813 €/ha	½ 5HET1 ½ 5CHX1	1 269 €/ha	4 082 €/ha	263 338 €	

Type de peuplement		Surface	ITTS Régé	Observations	Coût unitaire HT Régé	ITTS Amel	Observations	Coût unitaire HT Amel	Coût unitaire HT total	Coût total (HT)
Plantation DOU dans recru EPC	RA/RD avant 2023	20,60 ha	1DOU1	Complet + plantation 400 DOU avec protection	1 526 €/ha	5DOU2	Complet avec options	2 323 €/ha	3 849 €/ha	95 147 €
	RA/RD après 2026	56,94 ha	1DON1	Complet + plantation 400 DOU avec protection	1 526 €/ha	/	/	/	1 526 €/ha	104 268 €
Plantation HET		22,09 ha	3HETF	Complet	2 856 €/ha	/	/	/	2 856 €/ha	75 707 €
Plantation CHS suite à coupe rase	Avant 2027	31,90 ha	3CHS01	Complet	4 069 €/ha	5CHX01	Complet	774 €/ha	4 843 €/ha	185 390 €
	Après 2027	30,51 ha	3CHS01	Complet	4 069 €/ha	/	/	/	4 069 €/ha	148 925 €
Coût total										1 780 626 €
Coût moyen annuel										89 031 €/an
dont investissement										64 062 €/an
et dont entretien										24 969 €/an
coût moyen annuel par hectare										49,5 €/ha/an

DOCUMENT
ONE

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole quotidiennement mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

➤ **Mélange des essences.**

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité, d'autant que les stations de la forêt du Val-Joly sont favorables à un cortège varié d'essences feuillues autochtones mais que le traitement historique de la forêt en taillis-sous-futaie de Chêne sessile a laissé peu de place à l'expression de ces diversités.

Les arbustes et le sous-étage seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation. Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

Dans les régénérations naturelles à venir, il sera primordial de travailler, dès l'ensemencement, au profit des bouquets de Hêtres présents (notamment dans les peuplements dits « pauvres » où il est encore présent, et parfois déjà installé au stade semis), pour obtenir les régénérations les plus mélangées possibles.

➤ **Maintien d'arbres morts ou à cavités.**

Objectif : avifaune cavernicole, chiroptères, insectes et fonge saproxyliques.

Les instructions en matière de conservation de vieux bois seront appliquées avec maintien, aux dix hectares, d'une dizaine d'arbres morts ou dépérissant et d'une dizaine d'arbres présentant des cavités. Ces arbres pourront être relevés lors des martelages, conservés au titre de la biodiversité et balisés à la peinture. On cherchera à diversifier les essences et le diamètre des arbres maintenus. Les anciens taillis sous futaie vieillissants de la forêt du Val-Joly présentent un potentiel intéressant en termes de vieux bois à habitats, notamment pour les populations de Pics.

➤ **Maintien et restauration de lisières diversifiées et de milieux ouverts intraforestiers.**

Les lisières forestières, comme tout écotone, favorisent l'augmentation de la richesse spécifique (développement de la richesse spécifique végétale, développement de niches écologiques animales et de refuges) au sein même de celles-ci. La création de lisières apporte également un intérêt non négligeable pour la diversité des bernes forestières ; l'apport de lumière favorise en effet d'autres végétations prairiales originales en contexte forestier.

Les lisières extraforestières suffisamment structurées et étagées présentent aussi un intérêt écologique vis-à-vis de la forêt qu'elles frangent : atténuation des baisses de température, diminution des risques de chablis par rupture de la force du vent...

Afin de favoriser la diversité floristique, phytocénotique et faunistique, il serait très intéressant de prévoir la restauration de lisières.

Il s'agit de développer une structuration horizontale et verticale (lisières pluristratifiées) des lisières extra-forestières et intra-forestières visant la structure sériale potentielle la plus complète possible, c'est-à-dire comportant idéalement : l'ourlet constitué majoritairement d'herbacées héliophiles ou de sous-ligneux, le pré-manteau souvent à dominante de ronces, le manteau arbustif, la pré-forêt qui comprend des essences arborescentes héliophiles (bouleaux, Érable champêtre, etc.) et la forêt.

Pour une structuration satisfaisante des lisières forestières, prévoir une largeur suffisante d'au moins 20 m (2-3 m pour l'ourlet, 3-5 m pour le manteau bas et 10 m pour le manteau élevé) en dessinant des contours sinueux plutôt qu'en restaurant une lisière rectiligne.

Ensuite, l'entretien des lisières doit être différencié :

- fauche exportatrice d'entretien de l'ourlet, en septembre (sauf cas particuliers), tous les 3 à 5 ans selon sa nature syntaxonomique et l'objectif recherché (oligotrophisation, réduction d'une espèce sociale monopoliste comme par exemple la ronce, etc.). Si nécessaire, la fauche d'entretien peut être précédée d'une fauche de restauration de fréquence plus élevée et réalisée plus tôt dans la saison ;
- éclaircie régulière du pré-manteau à ronces par coupe exportatrice tous les 5 ans. Ne pas utiliser de gyrobroyeuses à fléaux ou à marteaux mais opter préférentiellement pour des faucheuses à lames ;
- éclaircie régulière du manteau arbustif, tous les 6 à 15 ans, par recépage (fréquence plus élevée pour les manteaux arbustifs « bas » que pour les manteaux élevés) ;
- éclaircie régulière de la préforêt tous les 20-25 ans par coupe sélective des espèces forestières longévives (hêtre, Chêne pédonculé, charme, etc.) qui auraient commencé à coloniser le boisement pionnier.

Sont d'abord concernés par cette gestion les Manteaux préforestiers mais également toutes les bermes forestières et départementales sur lesquelles certains tronçons pourraient être dédiés à la restauration de lisières.

La restauration de certains tronçons de lisière en forêt du Val-Joly pourrait présenter un intérêt majeur, notamment vis-à-vis de la richesse en Chauve-souris et en papillons qui sont particulièrement remarquables sur le site.

➤ **Respect des zones humides, des mares, des ruisseaux et des fossés.**

Les martelages seront l'occasion de favoriser la mise en lumière des mares existantes, peu nombreuses sur le massif, en augmentant le prélevement sur leur pourtour. Le bon compromis est de mettre en lumière la mare sur un minimum de 50% de sa surface.

Toutes les mesures nécessaires au maintien de l'écoulement des fossés seront prises lors des travaux d'exploitation et de débardage : pas de dépôt de grumes et généralisation de l'utilisation de kits de franchissement (ensemble de tubes en PEHD de différentes sections à installer dans le lit des fossés). Les ados seront systématiquement préservés. **D'une manière générale, aucune modification du fonctionnement hydraulique et hydrologique ne doit être faite lorsqu'il est favorable au maintien ou au développement d'habitats à caractère humide, sauf cas de force majeure.**

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	27,59 ha
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0,00 ha
	Total	27,59 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	13,19 ha
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0,00 ha
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	1,82 ha
	Total	15,01 ha

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	Entretien des mares et milieux humides, rares sur le massif, tous les 10 ans	Parcelles 18, 19, 38, 69		Intérêt du triton crêté notamment	En fonction des opportunités d'animation et de de financement
BIO2	1	Restauration des lisières et des bermes	Massif (voir carte des milieux d'intérêt particulier)		Intérêt Chiroptères et papillons. Partenariat PNR Avesnois, FEDER, Natura 2000	
BIO3	1	Suivi des ouvrages aménagés	Massif		Intérêt Chiroptères, partenariat CMNF	
BIO4	1	Préservation des stations d'espèces végétales remarquables	Parcelles 90/100		Partenariat CBNBL, banque stationnelle pour la flore (Laiche lisse)	
Autres actions						
BIO5		Respect de la tranquillité du nid en cas de nidification avérée de la Cigogne noire (périodes d'intervention, adaptation du martelage)	Massif		Pas de surcoût financier	-
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE						- €
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE						- €/an

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

L'objectif général de la politique d'accueil en forêt de l'Abbé Val-Joly est d'offrir aux usagers un cadre de vie et de loisirs plaisant ainsi que des infrastructures de qualité, sans nuire pour autant au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et à la gestion sylvicole des peuplements. Le plan d'actions permettant d'assurer l'équilibre entre les activités récréatives et la gestion sylvicole se décline en quelques grandes lignes :

- assurer les entretiens et les réfections nécessaires pour offrir aux usagers un espace de détente plaisant et sécurisé, en priorité sur les équipements ciblés,
- lutter contre la prolifération anarchique des activités de plein air motorisées qui nuisent à la quiétude du milieu et peuvent occasionner des dégâts dans les peuplements,
- soigner les exploitations et communiquer avec le public sur les sujets les plus sensibles: chasse, coupes...
- soigner l'aspect paysager de la régénération des parcelles à fort impact paysager, et ce dès la démarche d'aménagement en cadencant dans l'espace et le temps les mises en régénération.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	En continu	Propreté générale du massif	Massif			65 000 €
ACC2		Remplacement ponctuel d'équipements d'accueil	Massif		Panneaux d'entrée, barrières	30 000 €
ACC3		Entretien des chemins de randonnée pédestre	Massif	33,2 km	Forfait 35 €/km/an	23 200 €
ACC4		Entretien des chemins de randonnée pédestre		30,7 km		21 500 €
ACC5		Entretien des chemins de randonnée pédestre		5,6 km		3 900 €
ACC6	1	Fermeture à la circulation de la RF du Fressau entre le carrefour de Champiau et le pont du Voyon pour les mois de juillet et août. Réaménagement du parking d'accueil au niveau du carrefour de Champiau		150 m ² environ		10 000 €
PAYSAGE						
PAY1	1	Communication autour des opérations de régénération	Coupes de régé sensibles : p.24, p.69...	4 panneaux	Organisation de tournées avec les communes et associations locales si nécessaire	25 000 €
PAY2	En continu	Etalement dans le temps et l'espace du programme de mise en régénération	Massif		Pas d'impact financier	-
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE						178 600 €
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE						8 930 €/an
Coût moyen annuel par ha						4,9 €/ha/an

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Précautions vis-à-vis de la perception paysagère des coupes de régénération :

Toute action forestière a un impact paysager positif (plantations, aménagements d'accueil, propreté du massif...) ou négatif (coupes non expliquées, chantier non fini, ornieres...) sur le public. Les impacts négatifs forts résultent le plus souvent des coupes de régénération et des parcelles fortement ouvertes.

Outre le fait qu'une coupe de régénération est souvent perçue comme un défrichement, elle est un changement brutal (surface et temps) du cadre forestier que s'est approprié le public. Ce phénomène est d'autant plus à prendre en compte sur la forêt de l'Abbé Val Joly qu'une grande partie de l'effort de régénération de cet aménagement est constituée de coupes rases (peuplements pauvres ou futaie d'Epicéa.

Si l'aménagement s'est employé à disperser dans le temps et l'espace cet effort de régénération, il faudra veiller lors des opérations à venir, et ce dès la préparation des martelages, à travailler la forme des unités de gestion concernées, pour le moment très géométriques puisqu'elles s'appuient généralement sur le parcellaire forestier. Des bouquets paysagers aux formes variées et prononcées peuvent être assis sur les limites des parcelles adjacentes. Leur gestion sera ainsi plus facile que des îlots isolés dans les peuplements. Dans les anciens TSF de Chêne, on peut également allier l'argument paysager à l'argument économique en laissant quelques bois de belle qualité n'ayant pas atteint le diamètre maximal d'exploitation au titre de sur réserves, le Chêne se prêtant beaucoup mieux à cet emploi que le Hêtre.

Réduire l'effet de surprise

Un impact est perçu comme négatif par le fait qu'il est brutal en volume et en temps. L'observateur, le visiteur, surtout s'il est habitué des lieux, voit subitement une partie de sa forêt disparaître. Cette brutalité, liée à la vitesse d'exécution d'une coupe, relève de l'effet de surprise. Communiquer sur cette coupe avant de la réaliser, notamment dans les grands blocs de régénération, ou simplement l'annoncer et l'expliquer sur place par un panneau si cela est jugé nécessaire, une ou deux années avant le début des travaux, atténuera cet effet de surprise.

Conditionner positivement l'observateur par rapport à l'accueil du public

En règle générale, tout jugement est émis par référence à des modèles que l'on a en mémoire, par rapport à ce que l'on a vu avant ou ce que l'on voit à côté. Il en est de même pour le paysage. En ce sens la première image perçue et la première impression du visiteur sont très importantes : elles vont le conditionner positivement ou négativement. Par exemple, le manque de soins aux entrées du massif (panneaux de forêt et d'accueil), aux abords d'aires d'accueil du public (ramassage des poubelles, fauchage des aires de pique-nique) par défaut de financement peuvent provoquer un sentiment d'insatisfaction, une impression d'absence de gestion, bref de conditionner négativement l'observateur qui sera ainsi plus facilement enclin à porter un jugement négatif sur la gestion forestière dans sa globalité.

- **Documents techniques de référence**

Guide du paysage, direction territoriale Ile-de-France – Nord-Ouest, 2007.

B – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

En forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly, la chasse est actuellement pratiquée en battue. Les principales espèces chassées sont le Chevreuil et le Sanglier. La forêt est actuellement séparée en trois lots.

La population de Chevreuil semble globalement à l'équilibre sur le massif.

Le sanglier est en surdensité (voir paragraphe ci-dessous).

Le cerf n'est pas présent sur le massif (sauf passage occasionnel d'animaux isolés). Son installation n'est pas souhaitée.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Destruction des plantations par le Sanglier	Massif	Importante	Clôtures électriques localement		Supprimer la nécessité des clôtures électriques

La gestion du sanglier pose problème en forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly. La surdensité actuelle provoque d'importants dégâts notamment sur les jeunes plantations de Chêne et oblige dans certains cas le gestionnaire à poser des clôtures électriques. L'espèce est tirée sans limitation et l'agrainage est interdit sur la partie domaniale du massif. Cependant, la forêt domaniale s'inscrit dans un vaste massif privé de 6 000 ha. Les populations sont donc très mobiles et les pratiques de chasse et d'agrainage hétérogènes selon les propriétaires et les gestionnaires. Une gestion homogène à l'échelle du massif, et non de la propriété, serait souhaitable.

Evolution des prélèvements sur la période 2004-2016 (en nombre de têtes)

GIBIERS	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
BROCARD	29	20	18	20	20	16	27	29	29	26	25	27
CHEVRETTE	28	21	23	23	18	18	25	32	22	26	26	27
Chevrillard M	14	21	13	14	12	20	19	20	21	37	37	44
Chevrillard F	8	15	14	12	16	22	15	19	17			
Total Chevreuils	79	77	68	69	67	76	86	100	89	89	88	98
Sanglier	125	170	124	128	243	110	168	135	281	141	124	146

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1	1	Mise en place et suivi des dispositifs d'enclos/exclos	Massif	1 par lot	Diagnostic annuel en collaboration avec l'adjudicataire de chasse	-
CHP2	1	Maintien de la pression de tir sur l'espèce Sanglier				-
Coût total CHASSE PECHE (€)						-
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						-

2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Le paragraphe ci-dessus traite du déséquilibre existant sur la population de Sanglier qui met en péril certaines plantations sur le massif.

B - Tassement des sols

L'ensemble des sols de la forêt de l'Abbé Val Joly, de par leur nature limoneuse (et du fait du climat particulièrement humide de la région) s'avèrent particulièrement sensible au tassement des sols, et ce sur une large période de l'année.

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

La carte de la sensibilité des sols au tassement est disponible en annexe cartographique.

2.5.6 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

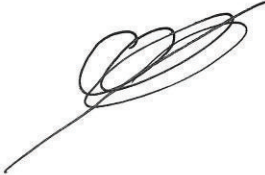

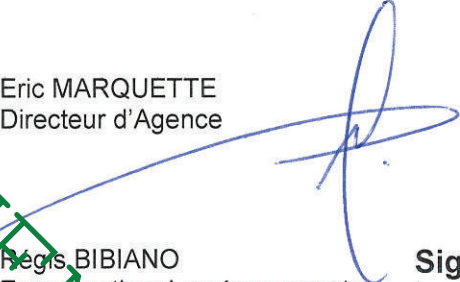
- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Cf. tableau page suivante.

DOCUMENT
ONE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. ¹	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ²	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
1) ZSC FR 3100511 « Forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor »					
Tous		Maintien d'activités sylvicoles dynamiques		Mise en place de réseaux de cloisonnements sylvicoles et d'exploitation	<i>Neutre, dans le cadre du respect strict des cloisonnements</i>
Habitat d'Aulnaie Frênaie disséminé	50 ha	Coupes d'amélioration Pas de régénération		Maintien du mélange d'essences feuillues Maintien de la ripisylve	<i>Neutre</i>
Tourbière boisée		Hors sylviculture		Sans objet Partenariat avec le CBNBL	<i>Positif</i>
Frênaie de ravin	ponctuel				
Autres habitats forestiers d'intérêt communautaire	430 ha	Sylviculture en faveur du hêtre		Régénération naturelle du Hêtre dès que possible Favoriser le hêtre lors des martelages	<i>Neutre</i>
		Conversion d'une partie des peuplements résineux en futaie feuillue		Remplacement par du Hêtre et du Chêne sessile par plantation pour restaurer la naturalité de l'habitat	<i>Positif</i>
Habitats ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire Damier de la succise	linéaire	Entretien des bermes		Fauche tardive Fauche exportatrice si financement	<i>Positif</i>
Murins (chiroptères)		Coupes		Préservation des arbres gîtes Maintien de vieux bois en îlots ou disséminés	<i>Neutre</i>
Triton crêté	mares	Aucune		Préservation lors des exploitations Entretien si financement	<i>Neutre ou positif</i>
2) ZPS FR 3112001 « Forêts, bocage et étangs de Thiérache »					
Cigogne noire		Travaux et exploitations en période de nidification		Adaptation des périodes et du périmètre d'intervention en cas de découverte d'un nid occupé	<i>Neutre</i>
Bondrée apivore		Aucune		Préservation des arbres porteurs de nid	<i>Neutre</i>
Pic mar / Pic noir		Coupes		Préservation des arbres à cavités Maintien de vieux bois en îlots ou disséminés	<i>Neutre</i>
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	15/12/2016	par : Laurent RENOUF, Chef de Projet aménagement	
Vérifié le :	29/12/2016	par : Pierre COINE, Chef de Service Forêt	
Proposé le :	05/04/2017	par : Eric MARQUETTE Directeur d'Agence	
Modifié et Validé le :	08/09/2017	Par : Régis BIBIANO Expert national aménagements forestiers pour l'Adjoint au Directeur territorial Seine-Nord, et par ordre	Signé

DOCUMENT
ONE

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :
9/12/2016

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et
les réponses apportées

L'aménagement a été présenté aux représentants des communes de situation ainsi qu'à ceux du département du Nord, de la base départementale du Val-Joly, du PNR Avesnois et du centre régional de phytosociologie de Bailleul qui en ont compris les enjeux de gestion et les principaux objectifs de renouvellement. Le principal point de discussion a été le projet de fermeture à la circulation d'une partie de la route forestière de Champiau. Il a été acté que la fermeture ne concernerait que les mois de juillet et d'août, période reconnue de sur-fréquentation. Les mesures potentielles éligibles aux subventions Natura 2000 ont été évoquées avec le PNR dans le cadre de l'animation des DOCOB validés sur le massif.

Annexes cartographiques

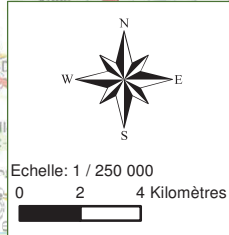
1 - Annexes cartographiques

1. Carte de situation
2. Carte des fonctions de la forêt
3. Carte de la desserte et du parcellaire
4. Carte des stations
5. Carte des peuplements
6. Carte des statuts de protection réglementaire et contractuelle
7. Carte des habitats et des éléments de biodiversité remarquables
8. Carte des équipements structurants
9. Carte des sensibilités paysagères
10. Carte des essences objectifs
11. Carte d'aménagement
12. Carte de la sensibilité des sols au tassement


DOCUMENT
ONE

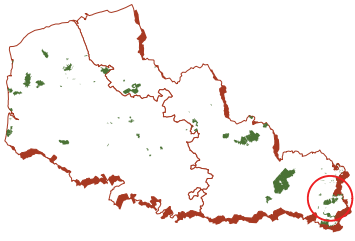
FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY
1797 ha 76 a

Carte de situation



Echelle: 1 / 250 000
0 2 4 Kilomètres

 Forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly



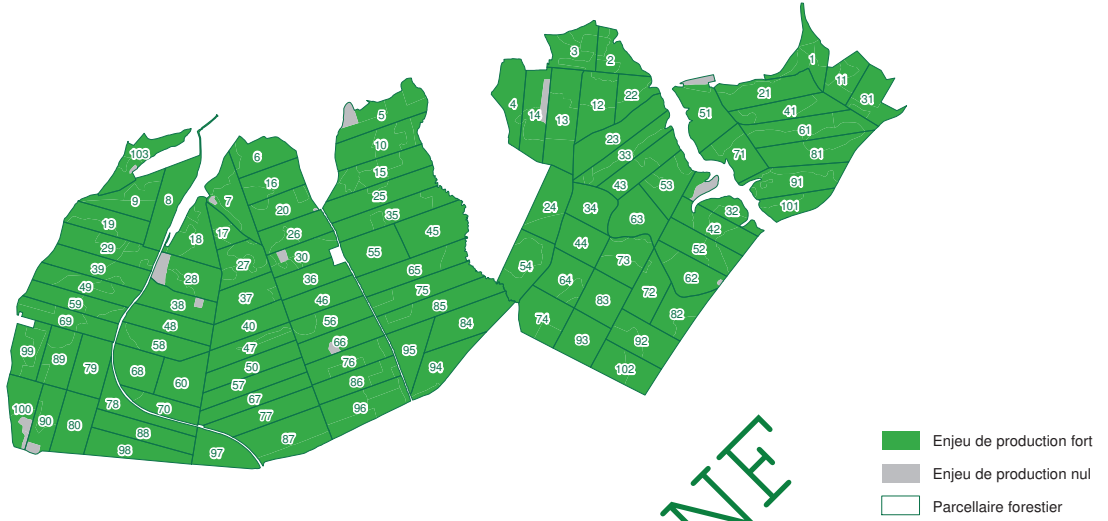
FORÊT DOMANIALE
DE L'ABBE-VAL-JOLY
1797 ha 76 a

Carte des fonctions

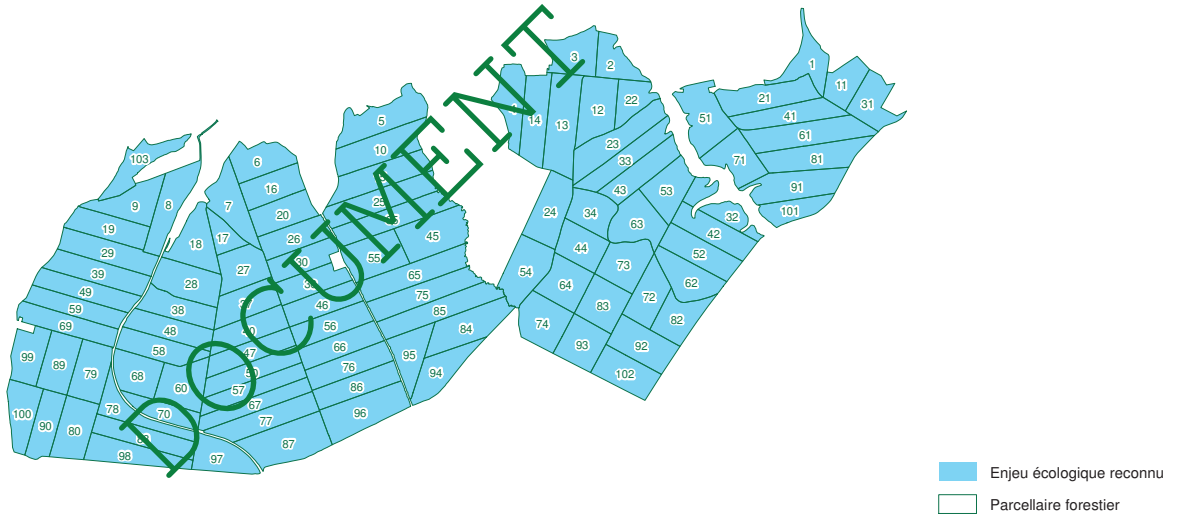


Echelle: 1 / 50 000
0 500 1 000 Mètres

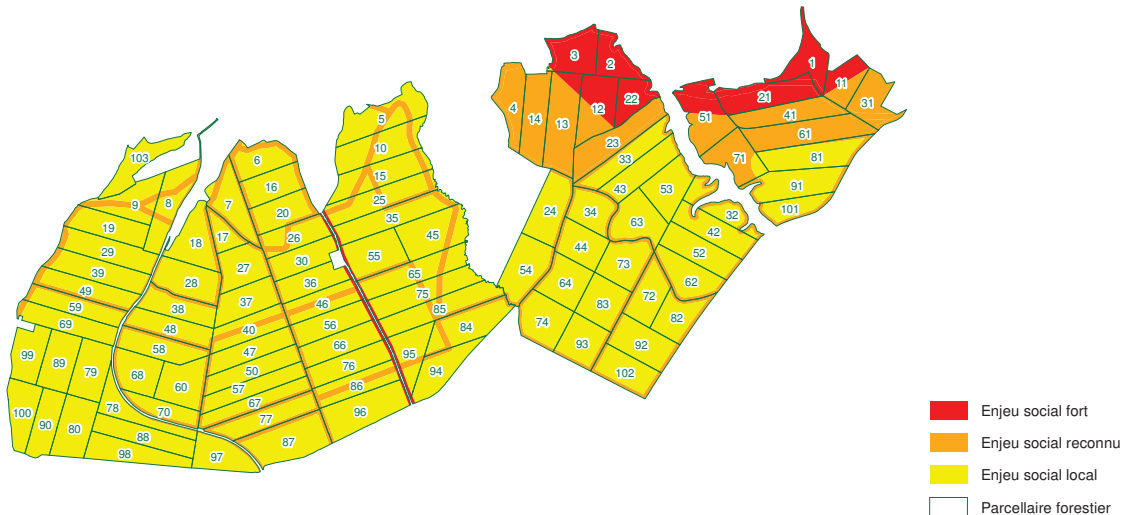
Enjeu de production ligneuse:



Enjeu écologique:



Enjeu social:



FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY 1797 ha 76 a

Carte du parcellaire et de la desserte










Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



DOCUMENT
OFFICIEL

Desserte:

-  Route publique revêtue ouverte à la circulation
-  Route forestière revêtue ouverte à la circulation
-  Route forestière revêtue fermée à la circulation
-  Route forestière empierrée ouverte à la circulation
-  Route forestière empierrée fermée à la circulation
-  Parcelle forestière
-  Courbe de niveau

Scan 230 © CN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014

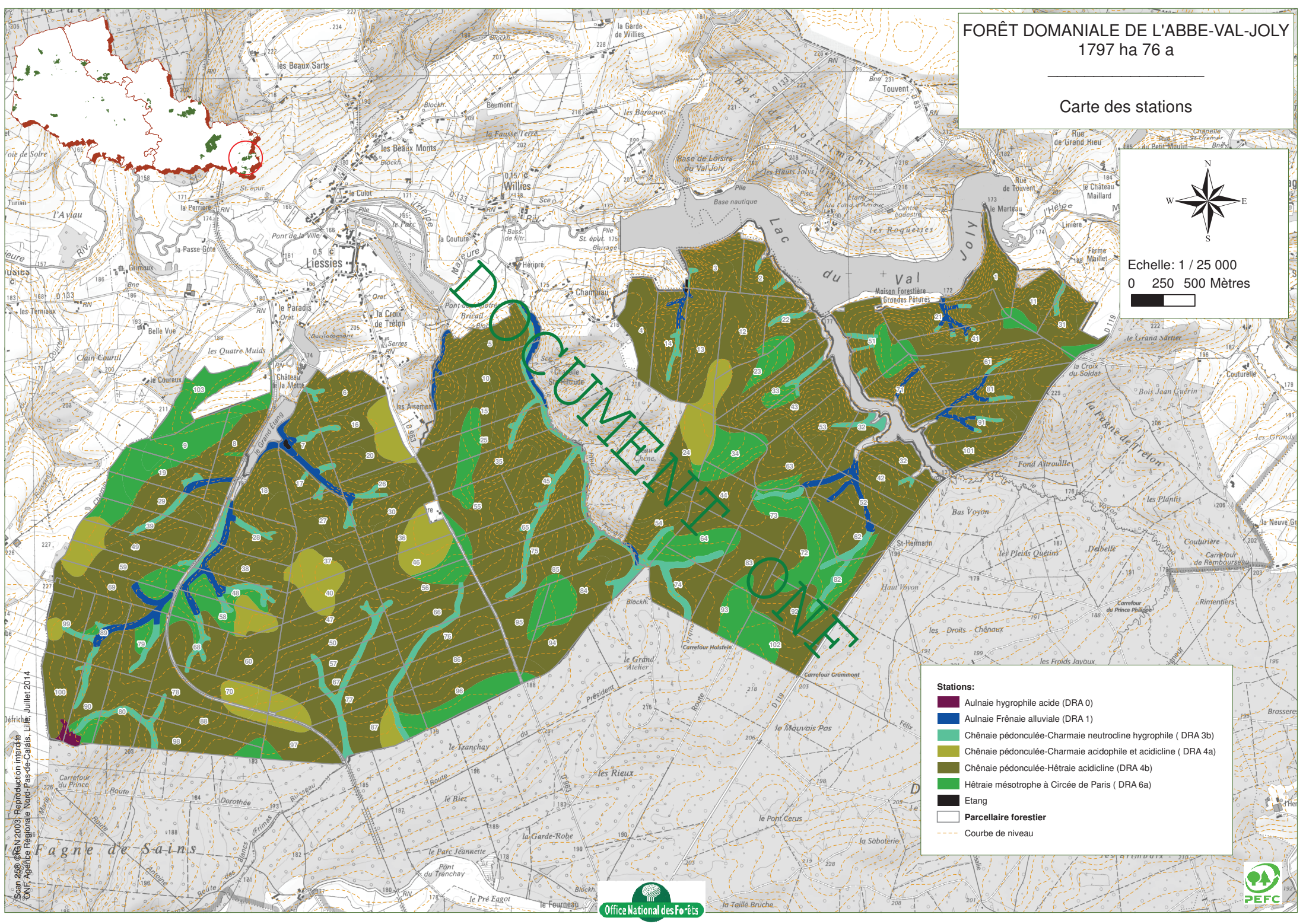
FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY

1797 ha 76 a

Carte des stations



Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



- Stations:**
- Aulnaie hygrophile acide (DRA 0)
 - Aulnaie Frénaie alluviale (DRA 1)
 - Chênaie pédonculée-Charmaie neutrocline hygrophile (DRA 3b)
 - Chênaie pédonculée-Charmaie acidiphile et acidiline (DRA 4a)
 - Chênaie pédonculée-Hêtraie acidiline (DRA 4b)
 - Hêtraie mésotrophe à Circée de Paris (DRA 6a)
 - Etang
 - Parcellaire forestier
 - Courbe de niveau

Scan 250 © IGN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014

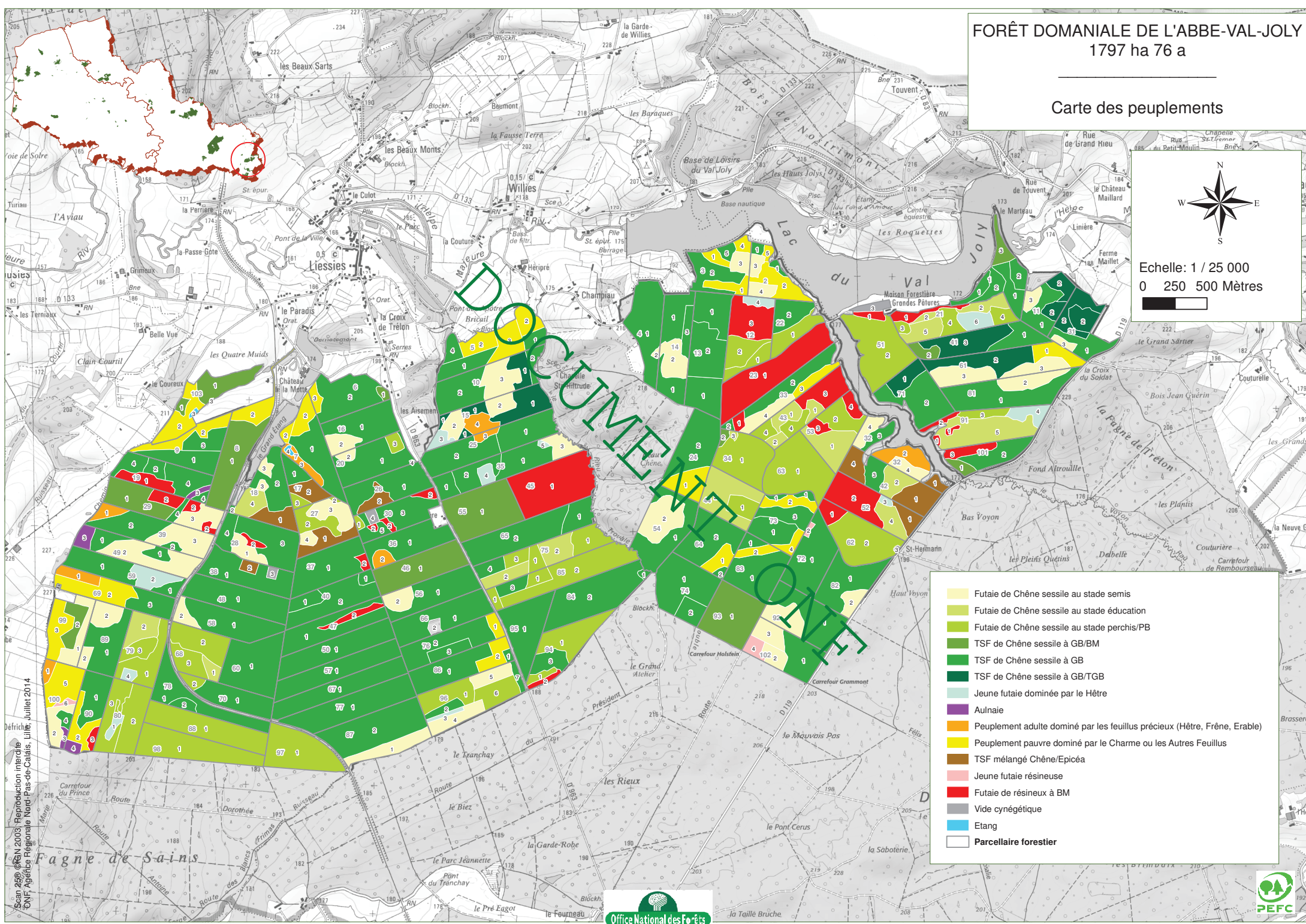
FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY

1797 ha 76 a

Carte des peuplements



Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



- Futaie de Chêne sessile au stade semis
- Futaie de Chêne sessile au stade éducation
- Futaie de Chêne sessile au stade perchis/PB
- TSF de Chêne sessile à GB/BM
- TSF de Chêne sessile à GB
- TSF de Chêne sessile à GB/TGB
- Jeune futaie dominée par le Hêtre
- Aulnaie
- Peuplement adulte dominé par les feuillus précieux (Hêtre, Frêne, Erable)
- Peuplement pauvre dominé par le Charme ou les Autres Feuillus
- TSF mélangé Chêne/Epicéa
- Jeune futaie résineuse
- Futaie de résineux à BM
- Vide cynégétique
- Etang
- Parcellaire forestier

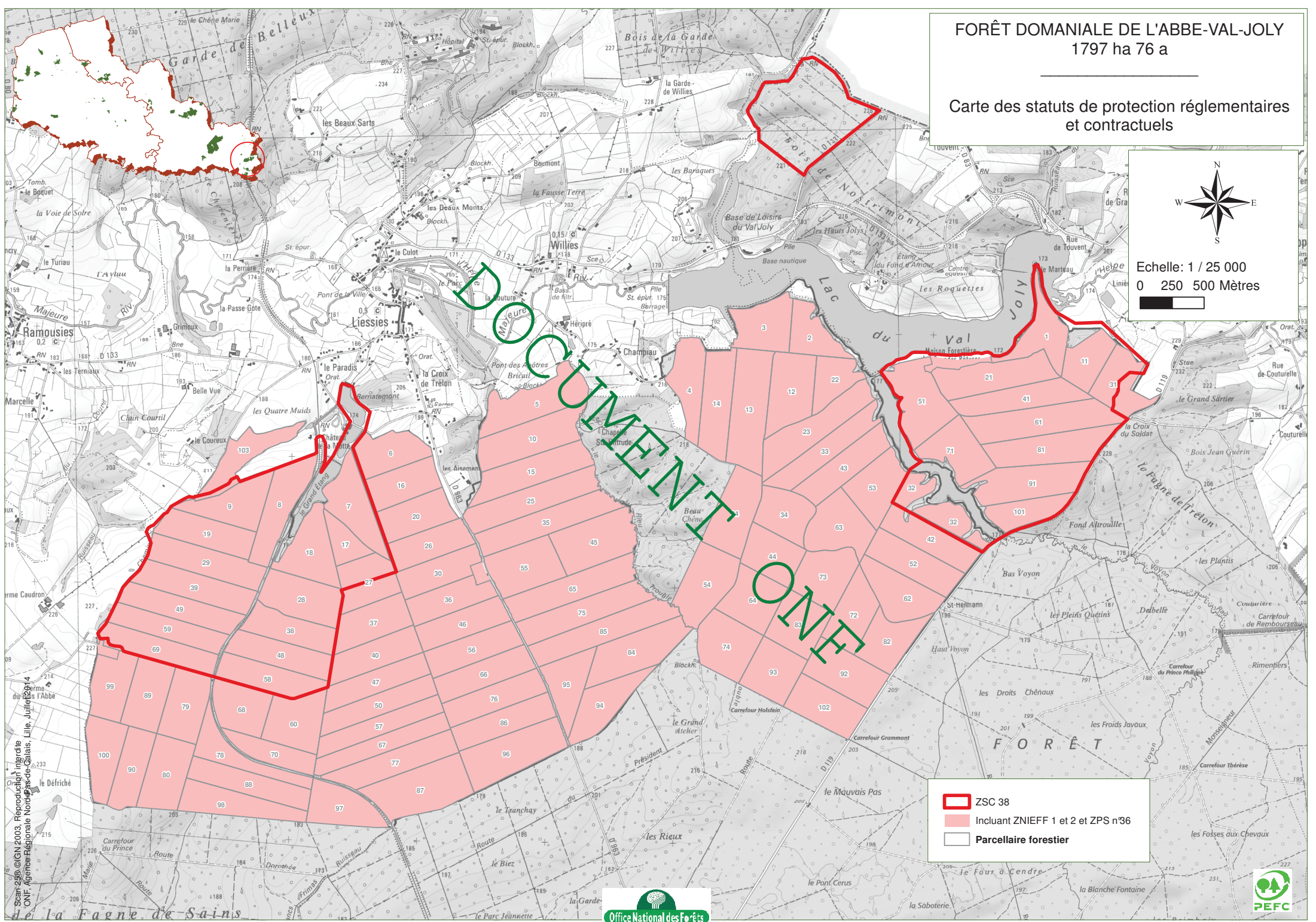
Scan 250 © IGN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014

FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY 1797 ha 76 a

Carte des statuts de protection réglementaires et contractuels



Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



- ZSC 38
- Incluant ZNIEFF 1 et 2 et ZPS n°36
- Parcellaire forestier

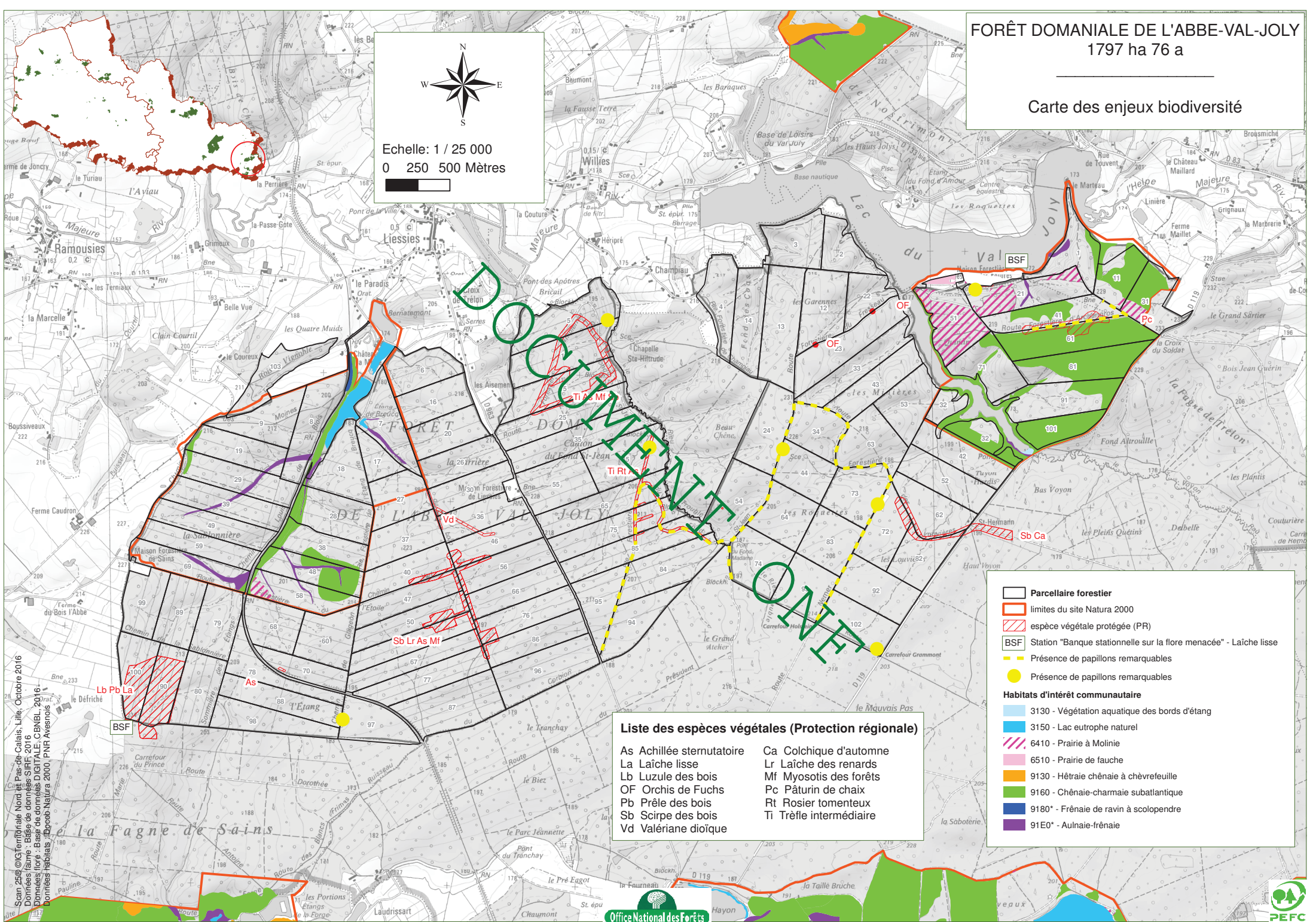
Scan 52 © CN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014

FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY 1797 ha 76 a

Carte des enjeux biodiversité



Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



- Parcellaire forestier
- limites du site Natura 2000
- espèce végétale protégée (PR)
- BSF Station "Banque stationnelle sur la flore menacée" - Laïche lisse
- Présence de papillons remarquables
- Présence de papillons remarquables

- Habitats d'intérêt communautaire**
- 3130 - Végétation aquatique des bords d'étang
 - 3150 - Lac eutrophe naturel
 - 6410 - Prairie à Molinie
 - 6510 - Prairie de fauche
 - 9130 - Hêtraie chénaie à chèvrefeuille
 - 9160 - Chênaie-charmaie subatlantique
 - 9180* - Frénaie de ravin à scolopendre
 - 91E0* - Aulnaie-frénaie

Liste des espèces végétales (Protection régionale)

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| As Achillée sternutatoire | Ca Colchique d'automne |
| La Laïche lisse | Lr Laïche des renards |
| Lb Luzule des bois | Mf Myosotis des forêts |
| OF Orchis de Fuchs | Pc Pâturin de chaix |
| Pb Prêle des bois | Rt Rosier tomenteux |
| Sb Scirpe des bois | Ti Trèfle intermédiaire |
| Vd Valériane dioïque | |

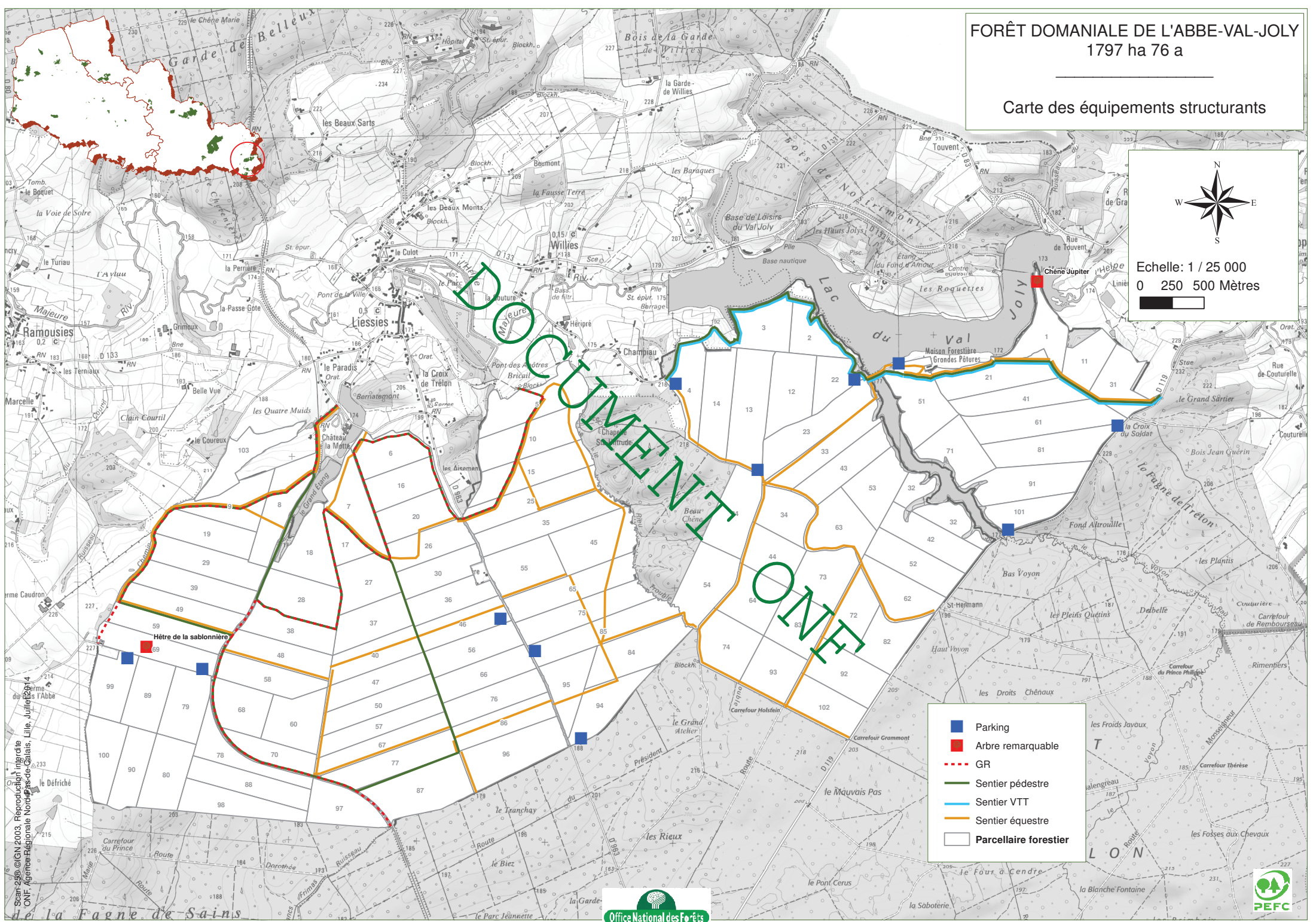
Scan 253 © Territoriale Nord et Pas-de-Calais, Lille, Octobre 2016
 Données faune : Bases de données SIRE, 2016
 Données flore : Bases de données DIGITALE, CBNBL, 2016
 Données habitats : Datab Natura 2000, PNR Avesnois

FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY 1797 ha 76 a

Carte des équipements structurants



Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



- Parking
- Arbre remarquable
- GR
- Sentier pédestre
- Sentier VTT
- Sentier équestre
- Parcellaire forestier

Scan 2010 © CN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2010

FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY

1797 ha 76 a

Carte des sensibilités paysagères

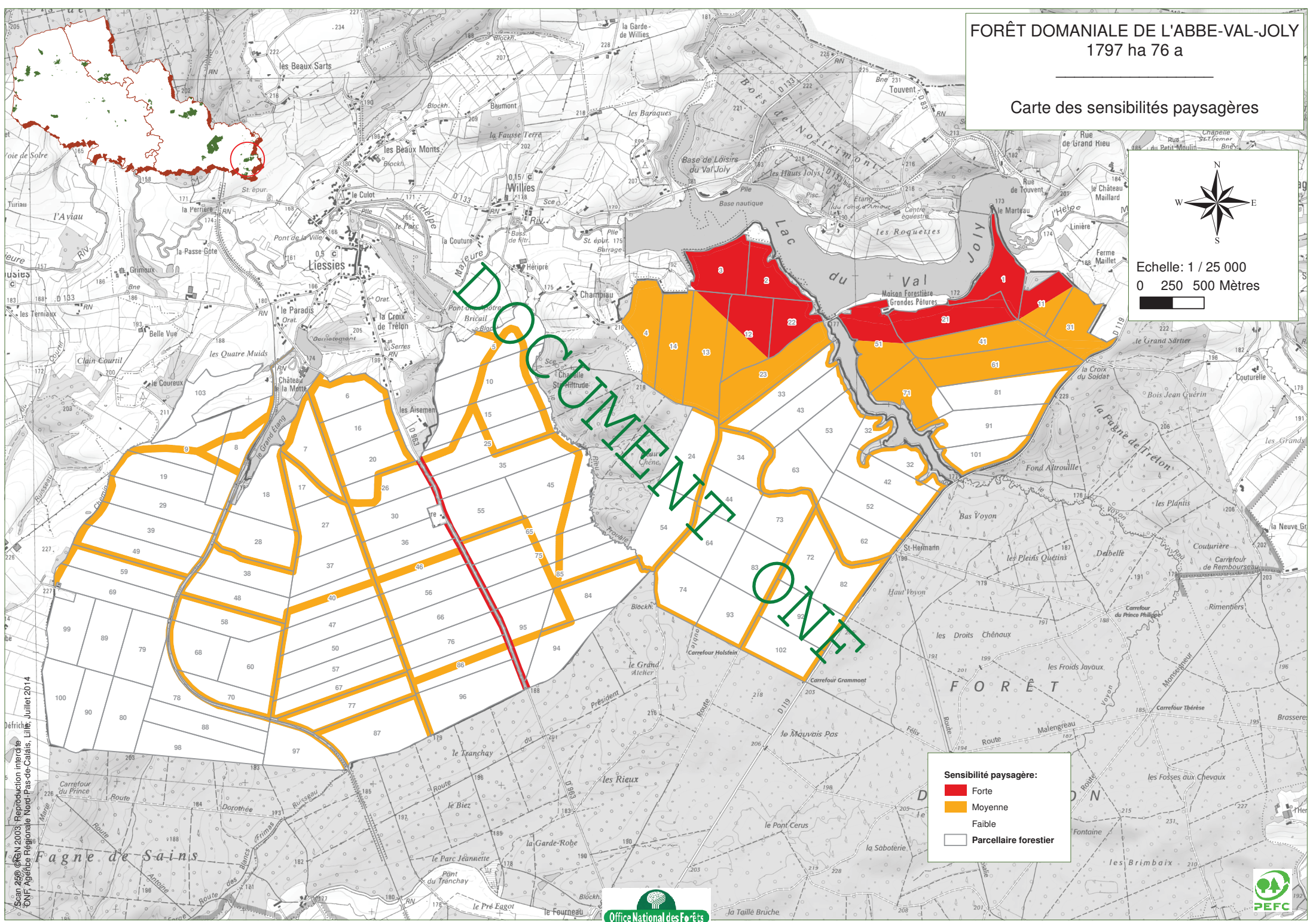


Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres

DOMAINE
NATIONAL

Sensibilité paysagère:

- Forte
- Moyenne
- Faible
- Parcellaire forestier



Scan 2500 © IGN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014

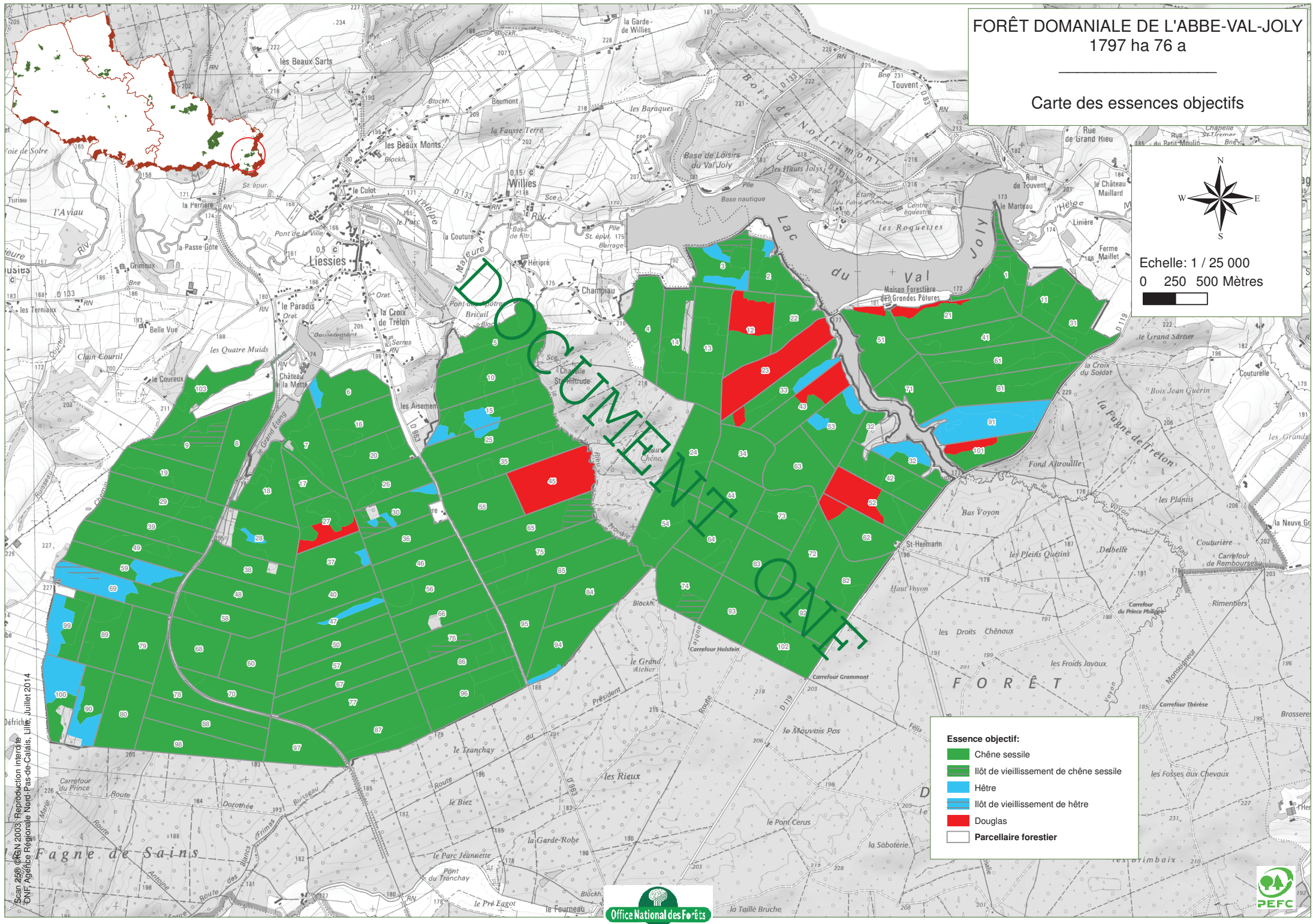
FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY

1797 ha 76 a

Carte des essences objectifs



Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



Essence objectif:

- Chêne sessile
- Ilôt de vieillissement de chêne sessile
- Hêtre
- Ilôt de vieillissement de hêtre
- Douglas
- Parcellaire forestier

Scan 250 © IGN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014

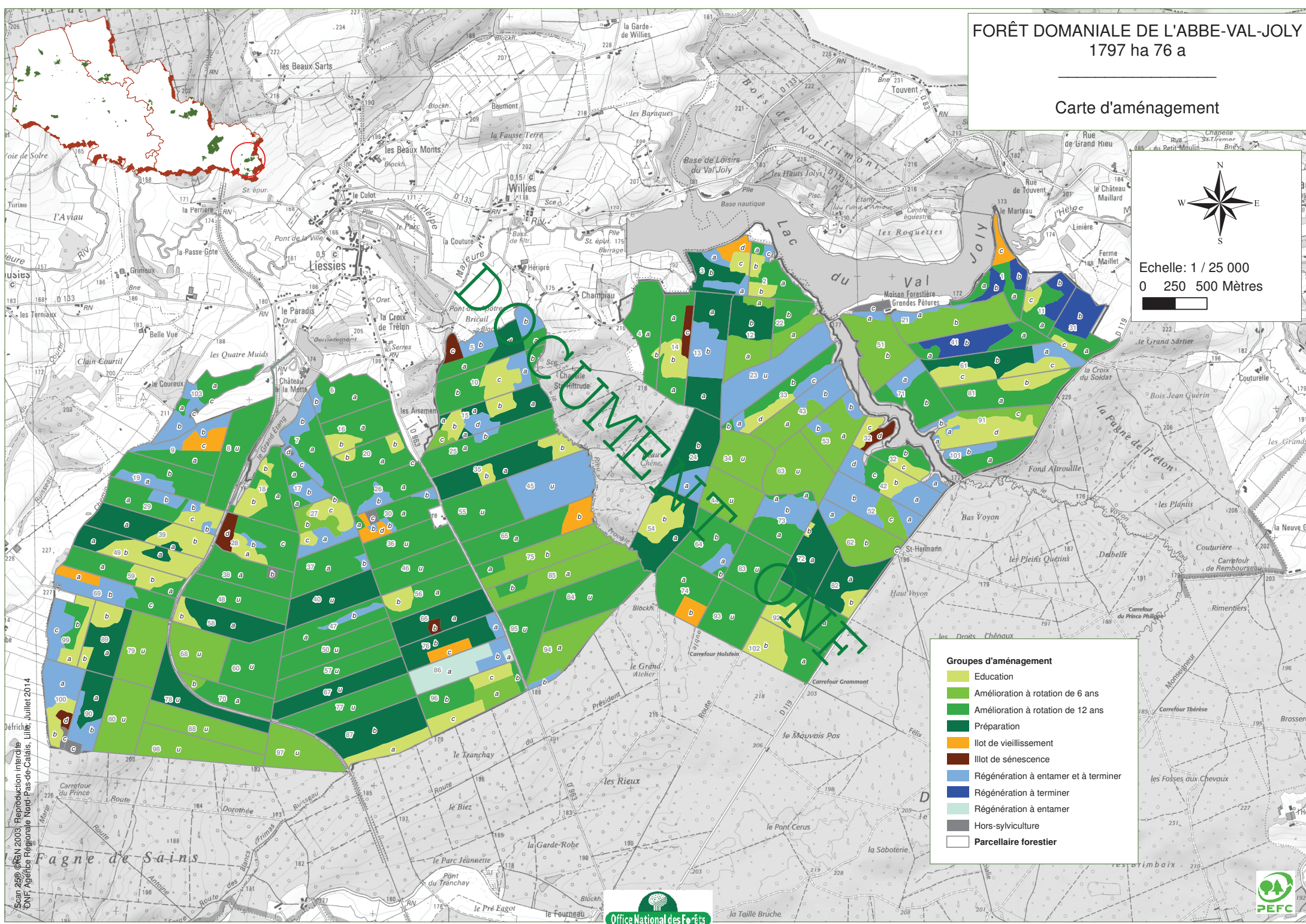
FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY

1797 ha 76 a

Carte d'aménagement



Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



Groupes d'aménagement

- Education
- Amélioration à rotation de 6 ans
- Amélioration à rotation de 12 ans
- Préparation
- Illot de vieillissement
- Illot de sénescence
- Régénération à entamer et à terminer
- Régénération à terminer
- Régénération à entamer
- Hors-sylviculture
- Parcellaire forestier

Scan 250 © IGN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014

FORÊT DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY

1797 ha 76 a

Carte des sensibilités au tassement







Echelle: 1 / 25 000
0 250 500 Mètres



DOCUMENT ONE

Sensibilité au tassement du sol:

-  Sol très sensible et impraticable pendant toute l'année
-  Sol très sensible et impraticable pendant une période de l'année
-  Parcelle forestière
-  Courbe de niveau

Scan 350 © IGN 2003. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Juillet 2014